



PREPARATION CONSEIL MUNICIPAL



Mardi 14 avril 2015 à 19h00

	Présents	Absent	Procuration à
Pierre SENECHAL	X		
Nathalie PONTASSE	X		
Guillaume VEGA	X		
Virginie BARLET	X		
Laurent FANTINI	X		
Valentino ALLART	X		
Christian LUCAS	X		
Sabine VANDOMME	X		
Guillaume DELOMEL	X		
Valérie GENET	X		
Valérie PRUVOT	X		
Geneviève BACQ	X		
Patrick BECQUET	X		
Jackie TREDEZ	X		
Jérôme BRUYERE	X		
Isabelle LEFAIT	X		
Robert MIELOCH	X		
Bernadette DEPREZ	X		
Georges COULON		X	Robert MIELOCH

19h03 : début de séance

Monsieur le Maire souligne la présence de Sabine, la secrétaire de séance qui va pouvoir reprendre la prise de notes lors du Conseil.

Ordre du jour :

1. approbation du PV du 24 février 2015
2. le compte administratif, compte de gestion et affectation des résultats – commune - 2014
3. le budget primitif commune 2015
4. le compte administratif, compte de gestion et affectation des résultats – lotissement - 2014
5. le budget primitif lotissement 2015
6. vote des taux d'imposition 2015
7. tarifs de la garderie
8. classe de neiges
9. subventions aux associations

10. questions diverses

1. Approbation du PV du 24 février 2015

Pierre SENECHAL : Ce procès-verbal appelle-t-il à des remarques ?

Robert MIELOCH : Oui, j'ai une remarque par rapport au monument aux morts : il fallait bien noter que je faisais référence à l'abri bus des verts feuillages.

De plus, je voudrais que l'on ré aborde le sujet de l'enregistrement des séances de Conseil municipal, car je ne retrouve pas l'ensemble des débats dans les comptes rendus.

Pierre SENECHAL : J'ai bien entendu votre remarque, nous avons fait plusieurs demandes de devis pour équiper la salle d'un système d'enregistrement de séances. Nous avons ici un premier devis d'un montant de 1 662 €. Nous en attendons d'autres.

Robert MIELOCH : Il y a peut-être d'autres possibilités moins onéreuses, comme les enregistreurs que l'on a sur nos téléphones.

Sabine VANDOMME : Je veux bien essayer d'enregistrer avec mon téléphone portable pour cette fois-ci, on verra ce que cela donne pour le prochain Conseil Municipal.

Début de l'enregistrement de la séance.

Pour	16	Pierre SENECHAL Nathalie PONTASSE Guillaume VEGA Virginie BARLET Laurent FANTINI Valentino ALLART Christian LUCAS Sabine VANDOMME Guillaume DELOMEL Valérie GENET Valérie PRUVOT Geneviève BACQ Patrick BECQUET Jackie TREDEZ Jérôme BRUYERE Isabelle LEFAIT
Abstention	0	
Contre	3	Robert MIELOCH Bernadette DEPREZ Georges COULON
	19	Votants

Adopté à la majorité

2. compte administratif, compte de gestion et affectation des résultats 2014 - commune

Nathalie PONTASSE : Je suis dans l'obligation de faire une lecture exhaustive du document que vous avez sur table qui reprend les grands indicateurs du compte administratif de notre commune.

Mme Girard nous a transmis le compte de gestion il y a 15 jours - 3 semaines.

Après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice 2014, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, Monsieur le Maire présente au conseil municipal et

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

CA commune 2014	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0	165637.86	11101.59	0	11 101.59	165 637.86
Opérations de l'exercice	1 202 634.03	1 542 991.83	1 492 458.98	928 111.71	2 695 093.01	2 471 103.54
TOTAUX	1 202 634.03	1 708 629.69	1 503 560.57	928 111.71	2 706 194.60	2 636 741.40
Résultat de clôture	0	505 995.66	-575 448.86	0	-69 453.20	0

Nathalie PONTASSE : Nous avons sectionné le budget comme habituellement, les comptes entre la partie fonctionnement et la partie investissement et un récapitulatif d'ensemble. Les résultats reportés sont excédentaires donc à hauteur de 165 637.86€ correspondant en fait à l'affectation des résultats 2013.

On a un déficit reporté en section d'investissement de 11 101.59 €. Je vous rappelle que c'est ce qui nous a amené à voter une deuxième fois le budget sur l'année 2014 après que Mme Girard nous ait transmis le compte de gestion qui faisait apparaître ce déficit en section d'investissement.

Nous avons ensuite des dépenses de fonctionnement à hauteur 1 202 634.03 € avec des recettes de 1 542 991.83 €.

En section d'investissement, nous avons affecté 1 492 458.98 € et les recettes qui ont été perçues par la commune sont à hauteur de 928 111.71 €.

Le total de la section de fonctionnement revient à avoir un excédent de clôture à 505 995.66 € et un déficit d'investissement de -575 448.86€. On l'expliquera en cours de séance puisqu'en fait ce déficit bien évidemment d'investissement correspond au fait que nous n'avons plus de crédit d'investissement du fait du déficit antérieur et bien évidemment que nous avons dû provisionner pour pouvoir payer les différentes factures qui arrivaient sur les projets de la commune et notamment sur la médiathèque. Donc, le compte de résultat global revient à avoir un déficit de -69 453.20 € à reporter.

Restes à réaliser : 186 441.80 €

Besoin / excédent de financement total : 255 895.00 €

Pour mémoire : virement à la section d'investissement : 369 344.70 €

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan des entrées et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni celle de Monsieur le Maire ni observation ni réserve,

3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé), soit 505 995.66 € (en recettes d'investissement).

Pierre SENECHAL : Bien donc s'il y a des questions, des débats. Donc comme le veut la tradition je vais donc vous laisser la place. Je vais donc laisser la présidence du Conseil municipal à Mme Pontasse et vous m'appellerez quand vous aurez terminé.

M. le Maire quitte la séance.

Mme Nathalie PONTASSE prend donc la présidence du Conseil pour le vote.

Nathalie PONTASSE : donc s'il y a des questions, des débats, c'est le moment de vous exprimer sur les résultats du compte.

Simplement que j'explique, c'est normal, je vous explique parce que je vous vois tous un peu sidérés. Pendant le vote du compte de résultat de la commune, Monsieur le Maire étant responsable individuellement et pénalement et civilement, il est dans l'obligation de sortir pour laisser place au débat entre les conseillers municipaux sans sa présence et laisser place au vote.

Pas de questions.

Pour	18	Nathalie PONTASSE Guillaume VEGA Virginie BARLET Laurent FANTINI Valentino ALLART Christian LUCAS Sabine VANDOMME Guillaume DELOMEL Valérie GENET Valérie PRUVOT Geneviève BACQ Patrick BECQUET Jackie TREDEZ Jérôme BRUYERE Isabelle LEFAIT Robert MIELOCH Bernadette DEPREZ Georges COULON
Abstention	0	
Contre	0	
	18	Votants

Adopté à l'unanimité.

Nathalie PONTASSE : Pierre revient. Mais il est vraiment parti...

Rire de l'assistance.

Monsieur le Maire revient et reprend la présidence de la séance.

Pierre SENECHAL : Bien, Mme Pontasse je vous remercie. Je vous remercie bien évidemment l'ensemble des conseillers pour ce vote.

3. budget primitif 2015 - commune

Pierre SENECHAL : Alors avant de rentrer pleinement dans ce budget, je vais vous dire quelques mots. Chacun l'aura compris ce soir, nous vous présentons un budget difficile, qui est la conséquence de décisions gouvernementales aberrantes et absurdes.

Je remercie les différentes équipes qui ont travaillées sur cet épineux dossier tout particulièrement Mme Courtois et Mme Capet qui n'ont pas ménagé leur peine, mais aussi les conseillers municipaux qui ont dans leurs différentes délégations fait un important travail afin de dénicher la moindre économie possible.

Un budget, cela n'est pas un simple exercice d'écriture, une série d'additions et de soustractions, c'est avant tout et surtout un acte politique. Le groupe majoritaire a décidé de ne pas augmenter les impôts, de faire toutes les économies possibles sans diminuer les services rendus aux habitants.

Voilà le message clair que le groupe majoritaire souhaite adresser aux habitants de Givenchy en Gohelle. Pourtant, nous sommes victimes, j'avais dit d'une triple peine, mais j'aurais pu dire d'une quadruple peine (baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement, baisse de la péréquation, création de nouvelles charges pour la commune notamment en matière d'urbanisme, frais pour les TAP pour la quatrième peine).

La politique gouvernementale aujourd'hui cherche à étrangler les petites communes. Comment comprendre ces coupes sombres dans nos budgets ? Comment comprendre ces restrictions dans nos investissements ? Comment comprendre ces économies arbitraires ? Où sont donc les beaux discours ? Souvenez-vous : « Je suis l'ennemi de la finance ». Souvenez-vous encore : « Moi, Président, j'encadrerai le salaire des grands patrons ».

Alors des économies, certes il faut en faire, mais pas sur le dos des plus démunis, pas sur la solidarité et pas sur le social.

Il faut que chacun soit pleinement conscient de la spirale dans laquelle on veut nous entraîner : la diminution des dotations implique une diminution des investissements, qui implique une augmentation du chômage, qui implique une diminution des recettes fiscales, donc une nouvelle baisse des dotations et ainsi de suite.

Même si je suis conscient de la simplification presque abusive de mon raisonnement, nous ne pouvons pas accepter cette machine infernale, baisser la tête devant le diktat de Bruxelles et assister sans mot dire à l'hallali de notre société française, sonnée par le cor d'Angela Merkel.

Nous nous devons de répondre aux bonnes questions que se posent nos électeurs. Nous devons leurs montrer que leurs préoccupations, leurs doutes, leurs peurs, sont nos préoccupations, nos doutes, nos peurs et que nous avons comme seule volonté d'y répondre en toute honnêteté et toute transparence, avec force et conviction.

C'est le sens de ce budget. Aucun d'entre nous membres du groupe majoritaire ne peut se satisfaire de voir les électeurs se réfugier dans les extrémismes.

Je vais maintenant passer la parole à Mme Pontasse à qui je tiens à adresser mes remerciements pour avoir donné naissance à l'ossature de ce projet de budget, pour avoir coordonné les différentes actions des différents acteurs et avoir traduit notre volonté politique et intégré mes arbitrages. Mme Pontasse à vous.

Nathalie PONTASSE : Merci Monsieur le Maire. Donc ce que je vous propose, c'est de vous faire lecture du résumé du budget primitif après vous avoir fait la présentation que vous avez déjà tous pu voir quasiment que ce soit dans le cadre de la commission des finances ou des travaux qui ont eu lieu en chambre, mais je pense que c'est important pour le public qui est ici présent de pouvoir avoir une lecture un peu plus fine du budget et un peu plus vulgarisée pour éviter effectivement ou du moins permettre la compréhension des arbitrages qui ont été rendus par Monsieur le Maire et des propositions qui ont été faites par les différents conseillers municipaux.

On fait toujours un petit point d'étape sur la conjoncture nationale, donc vous voyez qu'on a une évolution de notre PIB qui devrait être en meilleure forme en 2015. Je tiens à préciser que pour l'instant ce ne sont que des estimations et que souvent les estimations en début d'année se trouvent un petit peu modifiées quand on entre dans la deuxième période de l'année. La croissance moyenne en France va être estimée par l'INSEE à hauteur de 1% en 2015. Autrement dit 0.6% d'augmentation avec une particularité c'est qu'on est sur un système déflationniste, donc on a une inflation qui était l'année dernière de 0.9 % et qui est de 0.5%. L'intérêt pour les finances de notre commune, c'est qu'effectivement on a moins d'inflation donc on a certains nombres de produits qui coutent moins chers.

Un taux de chômage qui est constant au niveau national.

Donc la proposition qui est faite par la majorité municipale et après concertation avec la commission des finances qui s'est tenue, c'est le maintien de l'imposition pour 2015 malgré la baisse des dotations.

Voilà, la fiscalité directe et l'impact sur la commune.

Donc comme je vous l'ai annoncé, on a un maintien des taux entre 2014 et 2015, vous voyez la taxe d'habitation, donc ce qui constitue nos principales ressources : la taxe d'habitation, la taxe foncière enfin du moins nos impôts parce que nos ressources c'est autre chose et donc taxe foncière sur le bâti et le non bâti restent à des taux identiques. On a une petite fluctuation de la base qui nous est adressée par les services de l'Etat. Ce qui veut dire qu'on aura une augmentation des bases d'environ 1.31% et donc on « gagne » 8 386 € entre 2014 et 2015 sans avoir d'effet d'augmentation du coefficient.

Alors la loi de finances, vous le savez, Monsieur le Maire vient de le rappeler, c'est une baisse historique des dotations et notamment la DGF. Bon, très clairement on doit faire 3 milliards 6 d'économies pour résorber le déficit de l'Etat, on a une contribution importante de la part des collectivités territoriales et principalement du bloc communal qui représente à lui seul 56% de la contribution et donc on a une péréquation qui est aujourd'hui plus importante que le montant qui avait été annoncé.

Ce que je voudrais dire aussi, c'est que ce budget a été extrêmement difficile à réaliser pour la simple et bonne raison que on a eu les éléments sur la DGF il y a un peu moins de 10 jours, c'était juste avant notre commission finances et on a eu le calcul de la péréquation il y a deux trois jours, vendredi avec une sollicitation auprès du trésorier pour qu'il puisse donner son avis sur la structuration de notre budget et c'est aussi pour ça qu'on ne vous a pas adressé ce Powerpoint en amont de la séquence de ce soir malgré l'engagement qu'on avait pris et que Monsieur le Maire avait pris en commission des finances parce qu'en fait il y a des choses qui ont bougées bien évidemment.

Donc, comme vous le voyez, les dotations, on a une baisse de la DGF de 10%, la dotation de solidarité rurale baisse considérablement puisqu'elle est réduite de moitié et ce qui nous permet de nous en sortir je dirais pas trop mal c'est une augmentation considérable de la péréquation, enfin c'est un maintien de la péréquation à hauteur de -5%, mais ce n'est rien par rapport aux autres, franchement.

Donc on avait évalué la perte sur notre budget à hauteur de 90 000 €. Les premiers chiffres qui nous ont été annoncés et que l'on a présenté en commission des finances était à 78 000 € et aujourd'hui on est à 50 703 € soit 13% de baisse quand même sur l'ensemble de notre budget de fonctionnement ce qui est tout de même important, nos recettes de fonctionnement plus exactement.

Donc les résultats de l'exercice, je viens de les évoquer donc je ne vais pas rentrer dans le détail puisqu'on les a vus et vous avez approuvé le résultat de l'exercice 2014. On a un résultat cumulé avec un report négatif -69 453 € qui est principalement lié, je l'ai évoqué tout à l'heure, au problème que l'on a rencontré l'année dernière quand nous avons repris les affaires avec la section d'investissement qui avait été évaluée à 350 000 € et qui après vérification auprès du trésorier payeur se retrouve amputée puisqu'on était à -11 100 €. Ce qui nous a obligés d'ailleurs à revoter le budget.

Alors, l'affectation des résultats, voilà ce qu'on propose : en 2013 sur l'affectation des résultats 2013 on avait -11 100 € je viens de le dire dans la section d'investissement et on avait un excédent de fonctionnement de 595 950 €, donc il y a eu une première affectation qui a été réalisée de 165 000 € maintenus sur le fonctionnement et une affectation sur l'investissement qui nous permettait de pouvoir financer une partie du projet de construction de la médiathèque et l'affectation de 165 000 € sur le fonctionnement supplémentaire permettait de pouvoir maintenir un niveau de dépenses important puisque je vous le rappelle, on avait la réforme sur le rythmes scolaires qui arrivait et on savait qu'on allait devoir dépenser plus.

En 2014, la totalité de l'excédent de fonctionnement, vous le voyez, est transférée directement sur la section investissement pour ramener notre section d'investissement à des proportions un peu moins catastrophiques qu'elles ne le paraissent. Bon, il ne faut pas non plus s'affoler, les -575 000 € c'est principalement lié à des jeux d'écritures.

Je vous rappelle que nous devons payer les entreprises notamment sur le projet de la médiathèque et le lotissement de la Place d'or, mais là principalement sur la médiathèque, et que bien évidemment ça entraîne un déficit de trésorerie qui est largement compensé ensuite par l'affectation que vous voyez là et par les subventions ou différentes dotations qui nous arrivent.

Donc la capacité d'autofinancement cette année est en baisse. On passe d'une capacité d'autofinancement nette qui était à 391 000 € l'année antérieure en 2013 à 238 000 € cette année. On est toujours au-dessus de la moyenne de la strate. Mais compte tenu des projets engagés, c'est vrai que c'est une capacité d'autofinancement qui pourrait être plus optimisée. Je pense qu'on arrivera à quelque chose de plus équilibré l'année prochaine quand on aura perçu pour ainsi dire l'ensemble des subventions qui seront affectées à la médiathèque. Je pense qu'on pourra effectivement dégager une capacité d'autofinancement intéressante pour la commune, ce qui nous permettra de faire un projet plus global et puis cela évitera que nous ayons à emprunter pour faire ce genre de projet.

Voilà donc les éléments pour construire le BP, je viens de le dire une CAF en baisse, une section d'investissement portée qui était négative, deux gros projets concomitants qui se trouvent conduit en même temps alors que prévisionnellement ce n'était pas le cas qui ont nécessité l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour payer les entreprises, des subventions qui sont majoritairement différées après la réalisation des travaux autrement dit c'est la commune qui avance cet argent qui lui sera remboursé par la suite, bien évidemment les baisses de dotations qu'on a évoqué.

Donc le processus de construction budgétaire qu'on a mis en place au niveau du groupe majoritaire pour rappel : des ateliers citoyens qui ont été conduits le 14 février 2015 qui ont permis de pouvoir avoir le ressenti d'un groupe d'habitants, bon après on n'avait pas non plus 500 habitants du village pour ces ateliers, mais ça donnait des indications

Pierre SENECHAL : Une bonne image néanmoins.

Nathalie PONTASSE : Des indications sur leurs priorités et vérifier si leur priorité étaient les nôtres.

Pierre SENECHAL : Ils ont fait l'effort de venir.

Nathalie PONTASSE : Oui tout à fait.

Une réunion avec les Directeurs d'école le 19 mars qui s'est tenue, je l'expliquerai pourquoi on a fait cette réunion spécifique avec les Directeurs d'école, deux réunions de groupe majoritaire les 25 mars et 08 avril, une commission des finances qui s'est tenue le 07 avril.

Je n'ai pas inscrit le travail qui a été réalisé par Mme Courtois et Mme Capet qui ont été conséquent puisque ça fait prêt de 3 semaines que l'on fait des allers-retours quasi journaliers sur ce budget et puis bien évidemment l'appui de Mme Girard des finances publiques qui a validé un certain nombre de propositions et a pu nous faire part de conseils.

Pierre SENECHAL : Je dois dire que nous avons mis à l'honneur et remercier Mme Courtois et Mme Capet. Elles ont pu beaucoup se détacher sur le budget aussi parce que Mme Ben Ali et Mme Kaput ont pris en charge la vie et le fonctionnement pendant ce temps-là de la Mairie. Il faut le signaler aussi, c'est un travail d'équipe et j'insiste sur le mot équipe.

Excuse-moi Nathalie.

Nathalie PONTASSE : Non, je t'en prie.

Les emprunts. Vous voyez que nos emprunts sont sur une phase descendante. Actuellement on a 3 emprunts qui sont encore en cours. Deux pour la salle polyvalente qui se termineront en 2019 et 2020, et un pour la médiathèque en 2027.

Aujourd'hui on rembourse 88 214 € de capital par an et 29 635 € d'intérêts. Je tiens à signaler également que les taux qui ont été négociés par l'équipe précédente sont des taux qui sont extrêmement compétitifs puisqu'en fait on a des taux qui sont à peu près à 2.16%. Aujourd'hui c'est même 1.75% si on prend l'euribor plus la petite péréquation que vous voyez là. Donc c'est intéressant pour notre commune parce que contrairement à d'autres communes on n'a pas d'emprunt structuré, on n'a pas d'emprunt toxique et on n'a pas de taux qui sont évalués en fonction du franc suisse, donc c'est vraiment bien.

Pierre SENECHAL : Quand c'est bien, il faut le dire.

Nathalie PONTASSE : Bah oui, je le dis.

Donc budget 2015, fonctionnement recettes et dépenses.

Vous voyez les masses globales, donc on a un réalisé 2014 qui est inférieur à ce qu'on avait budgété sur les recettes de fonctionnement. On a une estimation de 1 411 000 € mais qui correspond à ce que je vous ai évoqué, c'est-à-dire à la baisse des dotations qui vont impacter forcément notre budget.

Un excédent de fonctionnement, donc je l'ai dit, qui avait été affecté de 2013 à 2014 pour pouvoir absorber les dépenses supplémentaires principalement liées d'ailleurs aux TAP et puis aussi à certains postes financiers notamment par exemple les postes de la médiathèque c'est-à-dire l'assistante de conservation du patrimoine puisqu'en fait on avait ce poste-là qui venait impacter.

Des impôts locaux, donc on l'a évoqué, qui ne vont pas augmenter, qui augmentent de 1.17% mais c'est lié aux bases et pas au taux.

Une dotation globale de fonctionnement qui bien évidemment baisse.

Les dépenses de fonctionnement, donc un réalisé qui est quasiment à l'identique du budgété et avec une proposition qui est une baisse des dépenses de fonctionnement de la commune de 15.77% qui correspond au travail qui a été réalisé par l'ensemble de l'équipe de la majorité municipale pour effectivement comme le disais Monsieur le Maire tout à l'heure, trouver des niches et travailler aussi différemment et autrement sur la structuration budgétaire.

Donc vous voyez les répartitions des grandes masses. Donc les charges à caractère général qui vont rester à l'identique de ce qui avait été budgété, enfin on a une baisse quand même de 30 000 € sur 2015.

Des frais de personnel qui avaient été budgété à hauteur de 565 000 € en 2014 et qui connaissent une petite augmentation.

Un autofinancement brut qui baisse, c'est ce que j'expliquais tout à l'heure. Et puis des intérêts d'emprunt qui baissent aussi puisqu'on est sur une déclinaison du moins de quelque chose qui descend par rapport aux emprunts en cours.

Simplement l'augmentation qui est proposée sur la ligne frais de personnel qui est de 2.79%, correspond à plusieurs choses que l'on a déjà voter : la mise en place du régime indemnitaire qui a été voté pour l'ensemble du personnel communal puisqu'il n'existait pas ou du moins il y avait une in équité entre les différents personnels,, la création du poste de DGS, l'augmentation du volume horaire de la coordinatrice des TAP qui doit conduire aussi le contrat enfance jeunesse et la création de 3 CUI : 2 en espaces verts de 6 mois et 1 pour l'école et 1 en entretien du bâtiment supplémentaire, la reprise d'ancienneté d'un agent de garderie qui est réglementaire et on ne peut pas s'y soustraire et le recrutement d'un Directeur ALSH pendant les congés de la coordinatrice au mois d'août vraisemblablement.

Je vous ai fait un focus sur les diminutions sensibles

Robert MIELOCH : *Je ne comprends pas. J'ai un document qui nous a été remis pour la préparation du Conseil municipal que je ne retrouve pas. Je me trompe peut-être mais je ne retrouve pas du tout ces chiffres-là.*

Nathalie PONTASSE : *Le document qui a été donné là, on doit avoir la même chose.*

Isabelle COURTOIS : *Il faut prendre le document sur table.*

Robert MIELOCH : *Ce n'est pas le document préparatoire de la commission des finances mais le document qui nous a été donné il y a 3 jours pour ce conseil municipal.*

Nathalie PONTASSE : *Oui, mais c'est normal.*

Robert MIELOCH : *Et là je ne retrouve aucun chiffre, je ne comprends plus rien.*

Nathalie PONTASSE : *C'est parce que Mme Girard nous a répondu hier simplement sur l'affectation des résultats et c'est pour ça qu'il y a des modifications dans le tableau. Il s'agit principalement de jeux d'écriture en fait.*

Robert MIELOCH : *Oui mais enfin l'analyse que j'en avais faite, elle est complètement...*

Pierre SENECHAL : *Vous voulez une suspension de séance pour revoir ?*

Robert MIELOCH : *Bah écoutez le total des recettes de fonctionnement, je vais vous donner un exemple. Vous avez 1 400 505 € moi j'ai un document c'est 1 917 501 €.*

Nathalie PONTASSE : *Alors, donc voilà...*

Robert MIELOCH : *500 000 € d'écart.*

Guillaume VEGA : *Laissez nous expliquer...*

Pierre SENECHAL : *Ecoutez l'explication...*

Nathalie PONTASSE : *Donc j'explique simplement, si vous le permettez...donc ce que j'évoquais tout à l'heure c'est qu'on a un excédent sur la section de fonctionnement qui est d'environ 505 000 €, au départ on avait proposé d'affecter sur la section de fonctionnement avant de la répercuter sur la section investissement, mais Mme Girard nous a conseillé de la basculer directement sur la section d'investissement puisqu'il n'y a pas d'obligation à la basculer sur la section de fonctionnement.*

Pierre SENECHAL : *1 million 9 moins les 500 égal 1 million 4.*

Guillaume VEGA : *C'est ce jeu-là.*

Nathalie PONTASSE : *Voilà, c'est ça. C'est lié à l'affectation des résultats sur la ligne directe de l'investissement sans passer par le fonctionnement.*

Robert MIELOCH : *Mais même le total des dépenses d'investissement. La différence est moins sensible mais j'ai 1 393 514 et là vous avez 1 399 392 €*

Nathalie PONTASSE : *Alors autre...*

Robert MIELOCH : *Ouais mais si tous les chiffres sont complètement différents*

Nathalie PONTASSE : *Autre proposition de Mme...*

Robert MIELOCH : *C'est très difficile*

Nathalie PONTASSE : *Autre proposition de Mme Girard, c'est que les collections faites pour la médiathèque doivent sortir de l'investissement pour passer sur le fonctionnement. De manière à ce que l'on puisse récupérer le FCTVA.*

Robert MIELOCH : *Oui mais je n'ai rien contre. Mais dans ces conditions-là, il me paraît très très difficile d'effectuer un travail d'analyse quel qu'il soit, ce n'est pas possible. Des différences aussi sensibles que celles-là*

Pierre SENECHAL : *Si vous voulez reprendre votre analyse on peut faire une suspension de séance.*

Robert MIELOCH : *Ça devient une lecture complètement aberrante. Aberrante.*

Nathalie PONTASSE : *Pas forcément parce que c'est surtout et vous le savez bien, c'est surtout des jeux d'écritures. Donc les écarts vous les retrouvez entre les différentes sections.*

Robert MIELOCH : *Moi, j'avais fait une analyse, je vais vous la lire.*

Nathalie PONTASSE : Par contre l'intérêt c'est qu'on affiche un budget de fonctionnement qui n'est pas du tout en augmentation contrairement à ce qui avait été proposé lors de la commission finances. Ça c'est clair.

Pierre SENECHAL : Bien, qu'est-ce que vous souhaitez Monsieur Mieloch ?

Robert MIELOCH : Bah je souhaite qu'il y ait une commission des Finances qui travaille sur un document fini.

Nathalie PONTASSE : Mais on ne pouvait pas...

Robert MIELOCH : Je voudrais tout simplement

Pierre SENECHAL : Un document fini là il faudra faire, je vous laisse finir, allez-y, allez-y...

Robert MIELOCH : On nous a présenté un Powerpoint, j'avais souhaité avoir le document écrit, tu m'avais dit qu'il n'y avait pas de problème, je l'ai réclamé en Mairie, on me l'a refusé, ça devient très difficile de travailler dans ces conditions-là. Si la commission des Finances travaille sur des documents faux pour des raisons que vous expliquez, enfin ils ne sont pas vrais. Je ne sais pas comment le dire. Un moment donné, je n'ai pas dit, mensongés, j'ai dit, ils ne représentent pas la réalité. Et qu'ensuite les documents que vous nous donnez pour ce Conseil municipal sont différents mais encore faux, voilà je tenais une analyse que j'ai faite par rapport à l'ancien document qui m'a été donné...

Pierre SENECHAL : On peut terminer la lecture du budget et puis il y aura une analyse après, ou je ne sais pas. Qu'est-ce...

Robert MIELOCH : Quoi ?

Pierre SENECHAL : Est-ce que vous souhaitez une suspension de séance pour revoir.

Robert MIELOCH : Une suspension de séance ne réglera pas tout. On ne peut pas regarder ça en 5 minutes en discutant, en bavardant

Pierre SENECHAL : Donc vous ne souhaitez pas de suspension de séance

Robert MIELOCH : Mme Pontasse le rappelais, c'est quelque chose de lourd, c'est complexe, ce n'est pas évident, il y a des plus, il y a des moins, il y a pas mal de choses à faire, donc...

Pierre SENECHAL : On est tout à fait d'accord, il n'est pas exclu comme à chacun ou du moins à votre groupe...

Robert MIELOCH : Vous comprenez bien qu'on est complètement déstabilisés si on nous bouleverse tous les chiffres.

Pierre SENECHAL : J'aurais aimé pouvoir finir ma phrase, mais c'est dommage, bon bah continuez Mme Pontasse

Nathalie PONTASSE : Je comprends complètement vos observations Monsieur Mieloch. Encore hier on a eu des modifications sur la structure du budget. Ce que je veux vous dire aussi c'est que quand je dis qu'on y passe du temps tous les jours, c'est parce que tous les jours il y a de nouveaux éléments. Le premier ça a été les modifications sur les dotations et notamment sur la péréquation qui n'était pas du tout ce qu'on nous avait annoncé au départ. Ensuite, c'est effectivement un travail que nous on souhaitait afficher clairement la bascule de l'excédent de fonctionnement sur la section de fonctionnement avant une réaffectation sur l'investissement

Pierre SENECHAL : Ça c'est les 500 000 € de Mme Girard

Nathalie PONTASSE : Et Mme Girard nous dit que ça n'a aucun intérêt et qu'il vaut mieux faire voter un budget en basculant directement et en affectant directement le résultat sur l'investissement. Donc acte.

Il y avait deux possibilités de faire. Elle avait dit que c'était plus cohérent comme ça. Voilà, les observations de Mme Girard datent d'hier après-midi. C'est pareil pour nous si vous voulez.

Pierre SENECHAL : Les 30 000 € c'est ce matin.

Nathalie PONTASSE : C'est encore pire.

Robert MIELOCH : Je comprends que vous avez travaillé tous les jours, je sais que c'est un gros travail pour l'avoir pratiqué moi-même, mais ici depuis la commission des finances, j'ai aussi travaillé tous les jours sur des documents faux et on ne m'a pas dit qu'ils étaient faux. Ça devient très compliqué, quoi. C'est-à-dire que j'ai ici plusieurs pages d'analyse que j'ai plus qu'à mettre à la poubelle. Je ne sais pas où ça en est. Je ne sais pas...

Pierre SENECHAL : Ca en est là où vous avez tout là.

Robert MIELOCH : Oui j'ai tout là. Oui d'accord, bien sûr. Donc j'ai travaillé mais pour rien.

Pierre SENECHAL : Pas pour rien, on n'a jamais dit ça.

Robert MIELOCH : Vous auriez pu me dire que le document était complètement faux, ça m'aurait évité de faire une analyse également et un travail inutile.

Pierre SENECHAL : On ne pouvait pas vous donner des chiffres qu'on a eu que ce matin.

Robert MIELOCH : Je ne sais pas ce qui va en ressortir, on en parlera tout à l'heure.

Pierre SENECHAL : Bien, on peut continuer ? Allez...

Nathalie PONTASSE : Donc on a mis en évidence au travers du pôle des services extérieurs et du pôle achats, les différentes diminutions et augmentations qui étaient significatives. Donc comme je vous l'ai dit,

bien évidemment nos recettes baissant de 10%, il est évident que l'on doit aussi refaire un travail pour maintenir la qualité des services tout en dépensant moins.

Donc on a des dépenses qui sont significatives sur la baisse au niveau du centre de loisirs de – 3%. Les dépenses des NAP (réforme des rythmes scolaires) – 9%. Les écoles à hauteur de – 30%. Je précise qu'il s'agit d'un jeu d'écriture, c'est-à-dire qu'on a sorti du budget des écoles la classe de neige qui jusqu'à présent entrait dans le budget des écoles et qui sort de cette ligne pour intégrer le budget subvention aux associations qu'on évoquera par la suite.

Une ligne de fournitures de voieries qu'on a fait baisser parce qu'il y a eu des financements de plaques de rues sur l'année précédente, que cette année on ne le retrouve pas, donc on a décidé d'être au plus près du réel plutôt que d'avoir une estimation un peu plus forte.

Les ouvrages de la médiathèque qui bien évidemment sont de 11 768 € et qui viennent augmenter le pôle. Mais qui vont pas se retrouver, donc vous voyez même mon document il est faux, pour vous dire. Parce que ça, on le retrouve en investissement, on ne le retrouve plus en fonctionnement.

Donc les pôles de services extérieurs, puisque moi mon document date d'hier soir, alors voyez moi j'ai même pas eu l'info ce matin.

Pierre SENECHAL : Oui on ne t'a pas vu depuis ce matin.

Nathalie PONTASSE : Voilà, donc les pôles services extérieurs, on a décidé de ne plus utiliser les services extérieurs en dehors de choses très ciblées que sont l'élagage, les actes d'urbanisme qui nous sont imposés par la loi Allure, et le nettoyage des vitres de la médiathèque, puisqu'évidemment vu la hauteur des vitres on ne peut pas demander aux ouvriers municipaux de le faire.

On a provisionné un certain nombre de choses notamment les imprévus et l'éclairage puisque dans la gestion d'une commune on a des choses qui arrivent très régulièrement. On a une augmentation de la ligne maintenance informatique qui correspond aux délibérations qu'on a pu prendre sur le logiciel de la médiathèque et jeunesse qui était demandé puisqu'on nous a demandé de changer de logiciel pour être davantage en correspondance avec les exigences de la CAF et du contrat enfance jeunesse.

Une actualisation des assurances, un travail qui a été réalisé par la compagnie d'assurance avec Mme Courtois qui nous a permis de faire des économies puisqu'on a eu des bâtiments qui entre temps ont été cédés et donc on a gagné 4 492 € mais comme on doit assurer la médiathèque on se retrouve avec le même niveau d'assurance que précédemment.

Des provisions de frais d'honoraires et contentieux qui sont en cours. Je vous rappelle qu'on a au moins deux contentieux en cours sur la commune

Pierre SENECHAL : Trois

Nathalie PONTASSE : Moi j'en ai compté deux, c'est-à-dire que le premier c'est un contentieux entre la ferme Dubois, la Mairie et Mme Bouleers, et le deuxième c'est l'étude qui avait été réalisée par Territoire 62 et nous le contestons.

Une augmentation de la ligne des frais de gestion et frais de trésorerie puisqu'on a dû utiliser une ligne de trésorerie pour continuer à payer les entreprises.

Une augmentation de la ligne fêtes et cérémonies qui est lié à l'événement qui va avoir lieu d'ici quelques jours autour du chemin du souvenir pour commémorer le centenaire de la guerre 14-18 qui est un projet qui est porté par ma collègue Valérie Pruvot et qui fait appel à l'ensemble des communes qui étaient sur le front de guerre.

Donc sur les subventions aux associations, je vais laisser Guillaume peut-être les évoquer.

Guillaume VEGA : Ce qu'on a fait, c'est qu'on a essayé de maintenir au maximum les subventions d'une année à l'autre et donc fixer des critères d'attribution et de financer 45 € par enfants qui est le montant maximum à la CALL si ça n'a pas bougé au budget de la CALL. Apparemment non. Donc en fait pour pouvoir avoir 45 € de subvention au niveau de la CALL, il faut que la commune donne 45 €. Il ne faut pas pénaliser les clubs, on a décidé de leur donner 45 € par enfant et d'affecter sur les associations qui avaient des enfants la même règle.

La différence notable cette année c'est la ligne en jaune c'est la coopérative scolaire, parce qu'on reporte la classe de neige. Nathalie l'a dit tout à l'heure, mais suite à la réunion que nous avons eu avec les Directeurs d'école, on a décidé de gérer autrement la classe de neige. Donc ça se retrouve ici en subvention aux associations.

Sur l'union sportive de Givenchy, l'année dernière il y avait eu une subvention exceptionnelle qui avait été votée en cours d'année. Donc cette année, il n'y a pas de jeunes au niveau du club, donc ça n'ouvre pas droit à subvention, néanmoins on a dit qu'il s'agissait d'un budget primitif, s'il y avait au niveau du club un projet de reconstruction d'une équipe jeune, on regarderait pour voir comment on peut aider à la construction du club. Mais pour l'instant, on a juste maintenu les avantages en nature qui sont le prêt de la salle et surtout les frais inhérents à la pratique.

Pierre SENECHAL : On peut quand même sur ce point précis être un petit peu désolé, voir décontenancé. Car c'est vrai qu'il y avait eu une réunion peu avant les élections, si je me souviens bien où on avait décidé

une aide exceptionnelle pour éponger le déficit voir les dettes du club. Mais j'avais cru comprendre que du côté des joueurs il y avait un engagement à restructurer le club, à y rester et à s'occuper de l'équipe de jeunes. Or les dettes ont été payées et tout le monde s'est gentiment sauvé et aujourd'hui il n'y a même plus d'équipe séniors. On peut regretter l'attitude de certains dans cette affaire. Il n'y a plus qu'une équipe de vétérans si j'ai bien compris.

Guillaume VEGA : C'est ça. 14.

Pierre SENECHAL : Il y a 14 vétérans. Il n'y a pas lieu là de subventionner 14 adultes qui pratiquent une activité. Sinon nous devrions subventionner toutes les activités adultes que ce soit celui qui fait du cheval ou qui va faire du vélo...

Guillaume VEGA : On a maintenu tout de même les subventions en nature.

Pierre SENECHAL : Oui, non, mais je veux dire, c'est l'explication du zéro.

Guillaume VEGA : On a dit aussi que s'il y avait un projet de restructuration on regarderait

Pierre SENECHAL : Si à la rentrée, il y a la création d'une équipe de jeunes, on pourra revoir. On est bien dans un budget primitif.

Guillaume VEGA : Ensuite il y a l'amicale des sapeurs-pompiers, ça a été reconduit. L'amicale Laïque c'est en fonction du nombre d'adhérents et il y a eu une augmentation de la part musique parce qu'on a affecté la même règle de calcul donc 45 € par enfant qui fréquentent la musique. Cette année le Trail est bénéficiaire donc on a décidé de subventionner uniquement en nature avec la mise à disposition des ouvriers communaux lors de la manifestation. Ensuite on a le handball, donc en fonction du nombre de licenciés mineurs on arrive à 6 000 €. Le Comité des fêtes, on a reconduit la ligne. Il y a eu un gros travail de fait avec le Comité des fêtes pour revoir l'attribution de quelles fêtes étaient portées par la commune et quelles fêtes étaient portées par le Comité des fêtes. Ensuite, la société de chasse, une reconduction notamment parce qu'ils participent à l'opération village propre. L'entraide sociale, il y a eu une reconduction. Foyer Rencontres et Loisirs, cette année on a eu une demande de subvention avec des actions prévues donc on a porté la subvention à 500 €. L'association des anciens combattants a été dissoute faute de membres. La coopérative scolaire, donc on a décidé avec les deux Directeurs d'école de fixer un montant par enfant fréquentant l'école. Donc pour la primaire et pour l'école maternelle, qui est de 13.5 €.

Pierre SENECHAL : Pour revenir deux secondes sur les anciens combattants, l'association a été dissoute à la demande de l'organisme des anciens combattants, car il n'y avait plus de quoi constituer un bureau. J'avais même envisagé un moment de demander à des gens de venir les aider, mais le règlement très strict des anciens combattants l'interdit. Il faut avoir la carte du combattant, le fait d'avoir été engagé ne suffit pas. On avait même envisagé un moment de demandé à Pierre Booy, mais il ne pouvait pas, donc voilà. Il n'y avait plus de membres suffisant pour avoir un Président, un secrétaire et un trésorier. C'est bien dommage, mais c'est aussi la roue de la vie qui tourne.

Guillaume VEGA : Ensuite on a reconduit pour la Géologie SEGMG, les amis du Mémorial également, la confrérie il y a une légère augmentation parce qu'ils ont replanté et il y a un besoin de traitement cette année, donc il y a eu un projet qui a été présenté, donc on a délibéré.

Pierre SENECHAL : Il y a augmentation de l'effectif aussi.

Guillaume VEGA : Oui, il y a aussi une augmentation de l'effectif. Le judo en augmentation de par son effectif et par la création d'une nouvelle section qui est un public plus féminin et plus d'enfants. Il y a nécessité d'acheter du matériel. La boule givenchysoise, il y a reconduction et Histoire locale, il y a reconduction aussi.

Pierre SENECHAL : Quand vous voyez des légères augmentations, simplement on a arrondi les chiffres. Des remarques sur le sujet ? Non, alors on continue.

Nathalie PONTASSE : Donc des produits et des services sont constitués par différents loyers que la commune peut percevoir, également par les produits qui proviennent de la location de la salle des fêtes et marginalement de la salle de sport, les redevances de cimetières et la garderie et la cantine. Donc globalement, on a des produits de services qui sont relativement stabilisés. On a perdu en fait un loyer, c'est ce qui fait l'écart, c'est l'atelier technique de 3ID puisque 3ID n'intervient plus sur la commune et n'utilisent plus l'atelier. Donc bien évidemment, on a une perte de loyer ce qui est tout à fait légitime.

Ensuite on a prévu un maintien des tarifs pour location des salles de la cantine et du centre de loisirs. Je vous rappelle que la décision du groupe majoritaire, c'est de maintenir la gratuité des nouvelles activités périscolaires qui sont mises en place dans le cadre de la réforme scolaire. Il y a un ajustement de tarif pour la garderie. On avait une formule où on avait une possibilité d'abonnement au mois qui n'est pas du tout utilisée par les parents. Donc il y a eu un travail qui a été réalisé par Virginie Barlet et Geneviève Bacq pour redéfinir les tarifs de garderie. Donc on a délibéré dernièrement sur un tarif unique à la garderie le matin et un tarif unique de garderie le soir avec gouter. Ce qui simplifie la vie des parents et leur permet de pouvoir solliciter un accueil en garderie sans avoir un abonnement qui les pénalise ou qui les fait payer alors qu'ils ne l'utilisent pas.

Donc les subventions qui restent à percevoir en 2015, la médiathèque coûte alors uniquement sur le volet construction 1 365 724€ TTC. Je vous ai mis pour rappel les différentes subventions qui ont été délibérées. On a eu un accord, enfin des avances sur certaines subventions comme c'était le cas avec la DRAC, la filière bois et l'ingénierie, reste à percevoir les soldes de ces subventions, la subvention intégrale du département. Je vous rappelle aussi qu'on avait affecté lors du budget 2014 le fonds de concours des communes rurales de la CALL sur 3 années, donc on les a affectées.

On a réintégré l'indemnité du préau qui avait déjà été versée il y a très longtemps, donc on a un coup qui est à 621 999 € en 2015. Le total des subventions médiathèque sont de 919 269 € et l'estimation du FCTVA dans deux ans sera de 185 157 € qui arriveront à ce moment-là.

On a d'autres subventions qui sont en attente, de nouveau du FCTVA compte tenu des projets des années antérieures, les travaux de l'église avec une subvention qui est en attente et on a des subventions qui sont en cours d'évaluation. Une première subvention de FDE concernant l'enfouissement et les études des réseaux, puis la subvention de la CAF pour la mise en place de l'aire de jeux qu'on a construit en cours d'année 2014.

Pierre SENECHAL : L'enfouissement c'est 2005.

Nathalie PONTASSE : Donc, les investissements qui vont être maintenus. On les a divisés en deux sections. Une première sur les études, donc on a cette fameuse étude de Territoire 62 pour lequel on est en contentieux, mais qu'on est obligé de provisionner. Le parvis de la médiathèque, on réalisera une étude mais on ne réalisera pas les travaux qui je vous le rappelle sont estimés à pas loin de 90 000 €. Et on a lancé la démarche du Plan Local d'Urbanisme avec des études à hauteur de 18 000 €.

Les travaux, donc on a le solde, j'ai envie de dire, des travaux sur la médiathèque avec les frais d'architecte à hauteur de presque 314 000 €, la fin des travaux du cimetière, parce que bien qu'il y ait déjà des travaux réalisés dans le cimetière, il y a encore un portail, des caveaux et des caves urnes à installer puisqu'en fait l'agrandissement du cimetière est devenu nécessaire. On a plus pour ainsi dire de caveaux et caves urnes donc c'est impératif pour notre commune. Et puis on a l'éclairage public qu'on a voté l'année dernière sur un prévisionnel sur un plan pluri annuel d'investissement à 3 ans qui nous revient à 27 750 € TTC par an.

La charge de la dette, donc on vous fait un récapitulatif du total des dépenses d'investissement. On a un réalisé de 1 492 458.98 €, on avait budgété un peu plus, mais on n'a pas complètement dépensé. En 2015, on a une baisse de la charge de la dette, on l'a évoqué tout à l'heure. On a un déficit d'investissement qui avait été reporté en 2014 et là cette année on a un excédent d'investissement qui est proposé sur 2015. C'est ce qu'on a vu tout à l'heure. On a des programmes de travaux à réaliser à hauteur de 313 920 €. Isabelle a inscrit ce qui pourrait être pour les travaux à poursuivre tout en sachant que bien évidemment Monsieur le Maire l'a dit tout à l'heure, on a un budget primitif. L'idée c'est qu'en fonction des différentes réalisations et l'état de nos finances on puisse aussi faire un budget supplémentaire dans l'année s'il y a lieu.

Donc le total des recettes d'investissement augmente cette année par rapport au réalisé mais est en baisse par rapport à ce que nous avons budgété l'année dernière puisqu'on a une baisse des recettes d'investissement d'environ 21%.

Donc après je suis obligée de vous lire le budget primitif de la commune.

total des recettes de fonctionnement		2014 réalisé	2014 budgété	2015	variation
			1 543 004.23 €	1 634 030.86 €	1 411 505.91 €
dont	excédent de fonctionnement 2014	- €	165 637.86 €	505 995.66 €	+67.26%
	impôts locaux	686 434.00 €	692 626.00 €	694 545.00 €	+1.17%
	Dotation globale de fonctionnement	268 567.00 €	268 567.00 €	240 751.00 €	-11.55%
total dépenses de fonctionnement		2014 réalisé	2014 budgété	2015	variation
		1 634 030.86 €	1 634 030.86 €	1 411 505.91 €	-15.77%
dont	charges à caractère général	474 157.81 €	496 729.03 €	469 048.04 €	-5.90%
	frais de personnel	558 048.60 €	565 192.00 €	581 436.97 €	+2.79%
	autofinancement brut	430 312.61 €	369 344.70 €	158 770.52 €	-57.01%
	intérêts des emprunts	21 526.58 €	33 390.13 €	29 635.00 €	-12.63%
total dépenses d'investissement y compris restes à réaliser de 2015		2014 réalisé	2014 budgété	2015	variation
		1 492 458.98 €	1 690 025.71 €	1 399 392.59 €	-21%
dont	charge de la dette	101 883.95 €	101 883.95 €	88 214.00 €	-15%
	déficit d'investissement 2014	- €	11 101.59 €	575 448.86 €	98%
	programmes de travaux et acquisitions	1 306 231.62 €	1 386 077.62 €	313 920.00 €	-342%
dont	médiathèque - 276 000 € + amo 37 920 €				
	parvis de la médiathèque - 90 000 € - report				
	cimetière - portail - 18 000 € + caveaux/cavurnes 18 000 €				
	éclairage public - 27 750 €				
total recettes d'investissement de 2015		2014 réalisé	2014 budgété	2015	variation
		928 111.71 €	1 690 025.71 €	1 399 392.59 €	-21%
autofinancement net			505 995.66 €	505 995.66 €	

Pierre SENECHAL : Le débat est ouvert. Je vous rappelle que nous sommes dans un budget primitif. Nous faisons donc des prévisions et que ces prévisions sont ajustables à tout moment. Bien je laisse la parole à ceux qui veulent la prendre. Monsieur Mieloch je vous en prie.

Robert MIELOCH : Alors, je voudrais vous parler un peu du judo. Le club de judo et vous allez comprendre pourquoi je vous en parle, a demandé à la Mairie, de lui prêter de quoi transporter 220 tapis pour un championnat régional cadet qui aura lieu le 19 avril 2015. C'est ce week-end.

La réponse de la mairie est la suivante « Pas de problème pour que les ouvriers communaux aillent chercher les 150 chaises et les grilles à la Communauté. Le vendredi, par contre pour les 220 tapis cela n'est pas possible : Je vous cite :

Notre fourgon est en fin de vie (plusieurs réparations importantes récentes) et ne supportera pas les 7 ou 8 voyages nécessaires. La capacité max étant de 30 tapis / voyage nous avons décidé à l'avenir de ne plus prêter du tout le fourgon (trop de problème aux retours et un endommagement important) et également de limiter au maximum l'intervention des ouvriers communaux en dehors de leur plages horaires hebdomadaires ».

Pourtant le 28 mars après midi une employée communale est venue rendre les clés du fourgon à la Mairie qu'on venait de lui prêter pour son déménagement.

Ceci amène à faire plusieurs remarques :

Pourquoi ne prête-t-on pas un véhicule à une association bénévole alors qu'on le prête à une employée communale ?

Pourquoi continue-t-on à prêter un véhicule alors que la lettre stipule qu'il a été décidé de ne plus le prêter du tout ?

Comment peut-on autoriser un véhicule à transporter des ouvriers et leur matériel, transporter un déménagement mais lui interdire de transporter des tapis?

Chaque véhicule roulant possède un Poids Total en Charge qu'il est interdit de dépasser quelle qu'en soit la raison. Votre voiture par exemple a aussi un Poids Total en Charge.

S'il y a un doute quant à la capacité du véhicule à continuer de rouler, mais que se passerait-il en cas d'accident ? Seule une autorité compétente peut interdire à un véhicule de rouler.

Il faudrait donc immobiliser immédiatement le véhicule afin de lui faire passer un contrôle technique.

Cette compétition du judo est encadrée par la Fédération Départementale et c'est la première fois sur Givenchy qu'une telle manifestation aura lieu. Le club n'organisait jusqu'alors que des tournois locaux. C'est un test pour l'association afin de voir si elle est capable d'organiser dans le futur des événements officiels du même type. C'est aussi un moyen de communiquer et de mettre en avant les atouts, le dynamisme des associations et des équipements de notre commune. Voilà.

Pierre SENECHAL : *Ça c'était une intervention sur le budget ?*

Robert MIELOCH : *Vous allez voir que c'est une intervention sur le budget.*

Pierre SENECHAL : *Il faut que je réponde...*

Robert MIELOCH : *Quand je vous présenterai les autres analyses vous comprendrez pourquoi, il manque certaines lignes de crédit à mon avis sur le budget. Voilà, donc c'est en même temps une question par rapport à de la manière dont ça s'est passé.*

Pierre SENECHAL : *C'est une décision que nous avons prise après avoir discuté avec les deux ouvriers notamment Patrick Polbos qui m'a dit que c'était un énorme travail, que c'était trop dur à transporter dans les camions et que notre camion souffrirait trop à faire ce transport. Nous avons donc pris la décision. Par contre, vous parlez, je vous trouve... mais c'est sûrement vos méthodes la délation*

Robert MIELOCH : *Il faut que tu arrêtes, je ne te permets pas*

Pierre SENECHAL : *Monsieur si vous me permettez*

Robert MIELOCH : *Il n'y a pas de délation. Je ne te permets pas.*

Pierre SENECHAL : *Monsieur, vous n'avez rien à permettre. Arrêtez*

Robert MIELOCH : *Je ne te permets pas.*

Pierre SENECHAL : *Maintenant, j'ai la parole, vous ne me coupez plus la parole parce que...*

Robert MIELOCH : *Parce que si tu prends ça sur ce ton*

Pierre SENECHAL : *Monsieur Mieloch*

Robert MIELOCH : *C'est de la délation, tu l'as dit textuellement*

Pierre SENECHAL : *Vous citez*

Robert MIELOCH : *C'est incroyable*

Pierre SENECHAL : *Vous permettez que je finisse ma phrase. Vous citez, vous parlez d'un acte...*

Robert MIELOCH : *Pourquoi tu ne veux pas t'exprimer correctement et poliment pourquoi la conversation dévie toujours sur un ton*

Pierre SENECHAL : *Vous avez ma réponse, c'est terminé. Vous faites les réponses et les questions. Je voulais simplement vous dire que j'avais pris un engagement avec l'ouvrier communal et que j'ai donc respecté sa demande*

Robert MIELOCH : *Ce n'est pas ce qui a été, pardon*

Pierre SENECHAL : *Non votre date...*

Robert MIELOCH : *Si, ce n'est pas ce qui a été écrit dans la lettre.*

Pierre SENECHAL : *Si...*

Robert MIELOCH : *On parle d'état du véhicule. Je dis quand on a un doute sur l'état du véhicule comme ça, on fait un contrôle technique immédiatement parce qu'il transporte tous*

Pierre SENECHAL : *Personne ne vous dit ça*

Robert MIELOCH : *C'était à toi... On ne prête pas un véhicule à un club, on ne le prête pas non plus à un particulier.*

Pierre SENECHAL : *Eh bien...*

Robert MIELOCH : *Je n'ai pas eu de réponse non plus à ce sujet.*

Pierre SENECHAL : *Non je ne peux pas puisque je n'arrive pas à finir une phrase, donc, eh bien écoutez, je dis publiquement que nous avons un engagement avec notre agent et qu'elle a eu ce camion prêté point barre, c'est tout, et que le nombre de tapis à transporter ne nous semble pas correct par rapport à nos capacités en bras et à la capacité de notre camion. Voilà c'est tout. C'est tout ce que j'ai à vous dire.*

Valentino ALLART : *Si je peux me permettre Robert, le contrôle technique du véhicule est passé.*

Pierre SENECHAL : *Non, mais on s'en fou ça Valentino.*

Nathalie PONTASSE : *Non, non...*

Valentino ALLART : Il est cohérent. Par contre au niveau du poids, il faut savoir que les tapis sont très lourds et que nous avons beaucoup de personnel qui sont en incapacité de porter des charges lourdes.

Pierre SENECHAL : Je vous ai répondu, si vous voulez enchaîner sur le budget ça m'intéresserait beaucoup. Merci. On y va...

Robert MIELOCH : Puisqu'on a évoqué, la question de 3ID. La commune de Givenchy ne confie pas cette année de tâches d'entretien des espaces verts ni de nettoyage à l'association 3ID ni à notre connaissance à aucune autre. Mais ça, je ne suis pas informé.

Je rappelle que les associations et les entreprises du secteur de l'insertion par l'activité économique permettent à des personnes exclues du marché de l'emploi de se (re)familiariser avec le monde du travail, tout en bénéficiant d'une formation et d'un accompagnement adaptés. Elles tendent à prouver que « personne n'est inemployable » malgré un contexte actuel global qui ne facilite pas l'accès à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées.

Il faut savoir qu'une association d'insertion n'a pas le droit de travailler pour des privés. 3ID ne peut travailler que pour les collectivités, les offices publics....

L'objectif, au terme de ce parcours d'insertion, est que les employés aient en main tous les atouts pour retrouver un emploi convenable sur le marché "ordinaire" du travail.

3ID offre ces services pour des personnes parfois en grande difficulté et très éloignées de l'emploi.

3ID entretenait les espaces verts, il faut le rappeler pour 7€ de l'heure tout compris (essence, tondeuses, achats de matériel, réparations, évacuation des déchets végétaux...) et que 3ID était payé en fonction du service fait, c'est-à-dire que lorsque la salle des fêtes est louée, 3ID était payé pour la nettoyer en revanche si elle n'était pas louée et bien on n'était pas rémunérés.

Idem pour les espaces verts, lors des périodes de sécheresse l'herbe ne pousse pas et par conséquent 3ID n'est pas payé non plus.

Je rappelle que des personnes habitant la commune de Givenchy en Gohelle continuent à travailler aujourd'hui à 3ID. Voilà.

Concernant l'analyse du budget

Pierre SENECHAL : Vous permettez que je réponde sur 3ID ?

Robert MIELOCH : Bien sûr

Pierre SENECHAL : Alors, oui effectivement vous avez raison. Tout ce que vous avez dit est juste, je ne peux qu'y souscrire. Cependant, et vous le savez très bien, que quand on gère une commune, il y a le cœur et la raison. 3ID c'est 60 000 € et la raison nous dit que nous ne les avons plus et que nous cherchons à faire des économies, donc nous avons décidé de faire autrement.

Mais je voudrais vous dire aussi qu'il y a aussi la qualité du service et parfois je pense qu'une entreprise ça rend de très bons services.

Moi, je voudrais aussi vous dire mon expérience que j'ai eue avec votre chantier école 3ID, puisque vous êtes le Président de 3ID il faut le rappeler, moi quand je suis arrivé au cimetière, Monsieur, j'ai été très choqué. J'ai vu votre encadrante allongée sur une tombe en train de fumer des cigarettes. Ça m'a un peu étonné et ça m'a profondément ému pour les gens qui pourraient venir au cimetière voir les leurs. Donc je ne suis pas tellement satisfait.

Alors, il y a deux choses. Il y a quand même la qualité du service et moi je vous dis que la plupart, et c'est ce qu'il est ressorti des ateliers citoyens, la plupart des habitants de Givenchy ont dénoncé le travail de 3ID. Je suis désolé de vous le dire, les gens n'étaient pas satisfaits et quand on n'est pas satisfait, on change de crémerie.

Je voudrais d'ailleurs vous dire que je ne suis pas le seul, l'équipe majoritaire qui a pris cette décision n'est pas la seule, d'autres communes se sont aussi retirées. Je pense qu'il y a certainement des raisons. Et puis, effectivement, ce gouvernement, dont vous êtes quand même proche, a pris des décisions qui nous obligent nous à prendre des décisions et c'est celle que nous avons prise de nous séparer du service de 3ID à la fois parce que nous n'avons plus les moyens et aussi parce que nous n'étions pas satisfaits. Et faire travailler par exemple dans l'élagage une entreprise privée, c'est aussi créer de l'emploi, car l'entreprise et les petites PME créent des emplois parfois plus stables. Voilà, je vous en prie si vous voulez continuer.

Robert MIELOCH : Oui, ça serait un très long débat. Il ne faut quand même pas oublier que 3ID est...

Pierre SENECHAL : On ne va pas refaire la vie de 3ID

Robert MIELOCH : Je peux répondre

Pierre SENECHAL : Ouais mais alors...

Robert MIELOCH : Et rester... Pardon ?

Pierre SENECHAL : Allons-y, mais ce n'est pas tellement dans le budget, ça...

Robert MIELOCH : Bah alors il ne fallait pas le dire

Pierre SENECHAL : Ah, c'est vous qui avez commencé...

Robert MIELOCH : On a commencé à parler de l'association 3ID puisque dans le budget apparaît la suppression pure et simple de cette ligne

Pierre SENECHAL : Oui, c'est notre choix

Robert MIELOCH : C'est quand même budgétaire, on a le droit aussi d'expliquer les raisons pour lesquelles cette ligne de crédit a disparu.

Pierre SENECHAL : Bien, et je vous ai répondu...

Robert MIELOCH : Je...

Pierre SENECHAL : C'est un choix de raison

Robert MIELOCH : Je voudrais terminer ma phrase.

Pierre SENECHAL : Bon et bien...

Robert MIELOCH : Il s'agit absolument d'une rupture. Je comprends les difficultés de gestion des budgets des communes, mais il était peut être possible de passer une étape, non pas à zéro, mais à une autre situation intermédiaire. Quant au cimetière, le personnel est resté en avril mai juin sans qu'aucune tâche ne lui soit confiée. Ils avaient commencé à démolir la clôture, je ne vais pas m'étaler longtemps. Ils auraient pu la reconstruire. Vous avez choisi de le faire faire par une entreprise.

3ID s'est illustré à l'Ecole maternelle en faisant un excellent travail, ce n'est pas facile, mais ce n'est pas en rejetant purement et simplement l'ensemble des personnels de 3ID que vous rendez un service. C'est une forme d'ostracisme. Il y a peut-être une personne qui restait et qui fait les choses de travers, ça existe dans cette municipalité, ça existe dans toute activité

Pierre SENECHAL : Oh !! Ça existe dans cette municipalité, ce n'est pas gentil ce que vous venez de dire

Robert MIELOCH : Dans cette commune, Il y a quand même des choses que tout le monde ne fait pas les choses bien

Pierre SENECHAL : Pour les employés communaux, ce n'est pas très gentil

Robert MIELOCH : T'as pas compris, non ça ne fait rien

Pierre SENECHAL : J'ai pas compris, je vais quand même...

Robert MIELOCH : Je voulais simplement dire...

Pierre SENECHAL : Monsieur Mieloch...

Robert MIELOCH : Qu'il y a des gens qui font des choses de travers, et ce n'est pas pour ça qu'on jette le bébé avec l'eau du bain. Il y a eu un travail d'architecte paysager qui a été fait de manière remarquable et vous avez décidé de ne pas lui donner suite et j'ai eu 10 employés qui sont restés sans rien faire pendant 3 mois

Pierre SENECHAL : Monsieur Mieloch, je comprends que le Président de 3ID dans les difficultés qu'il trouve, qu'il a aujourd'hui, souhaite trouver des marchés. C'est bien, c'est honorable, je le comprends, mais ce n'est pas ici. Ça a été ici longtemps, mais ce n'est plus le cas. Voilà, il faut que vous l'admettiez...

Robert MIELOCH : Mais...

Pierre SENECHAL : C'est notre choix. Je voudrais quand même à vous dire qu'un CUI c'est 9.61 € de l'heure, c'est subventionné à 75%, c'est moins cher que 3ID et puis il y a d'autres gens de 3ID puisque vous nous le citez, nous pourrions faire appel à d'autres gens que 3ID...

Robert MIELOCH : J'ai parlé...

Pierre SENECHAL : Monsieur Mieloch, le débat est clos, stop, c'est plus 3ID, je suis désolé de vous le dire, c'est fait, c'est réglé, point suivant.

Robert MIELOCH : Ce n'est pas une intervention

Pierre SENECHAL : Et bien vous continuez, on va y passer la nuit...

Robert MIELOCH : Je ne faisais pas d'intervention particulièrement pour 3ID

Pierre SENECHAL : Ah bon ?

Rire général de l'assistance.

Pierre SENECHAL : Alors là, on est étonné. C'est le Président de 3ID qui nous parle depuis tout à l'heure. Enfin, Monsieur Mieloch, ne dites pas que vous avez commencé par 3ID, vous n'avez pas parlé de la Vie Active, vous n'avez pas parlé, enfin, vous avez parlé que de 3ID. On en parlera de la Vie Active d'ailleurs tout à l'heure d'ailleurs.

Robert MIELOCH : Je peux recommencer mes paragraphes

Pierre SENECHAL : Non je vous en prie...

Robert MIELOCH : Non, mais simplement l'insertion, j'en ai parlé de manière générale

Pierre SENECHAL : Bah vous n'auriez pas du citer 3ID alors...

Robert MIELOCH : Effectivement, j'ai cité à plusieurs reprises 3ID puisque nous en étions concernés, mais je parle de l'insertion en général

Pierre SENECHAL : Nous avons pris bonne note que vous parliez d'insertion en général. Nous nous allons faire de l'insertion par les CUI. C'est pas mal aussi.

Nathalie PONTASSE : Ce qui est la même chose.

Robert MIELOCH : Alors la première remarque que j'aurai à faire sur le budget, c'est que la commission des Finances a travaillé sur des documents, j'ai dit tout à l'heure budgétaire, différents de ce que vous avez sous les yeux.

Pierre SENECHAL : C'est ce qu'on appelle du primitif Monsieur...

Robert MIELOCH : Les chiffres du budget ont été modifiés, l'avis de la commission devient par conséquent caduc.

Pierre SENECHAL : C'est vous qui le dites.

Robert MIELOCH : La remarque numéro 2 : lors de la commission des Finances, j'avais demandé une copie du Powerpoint...

Pierre SENECHAL : Là vous l'avez déjà dit tout ça Monsieur Mieloch, je m'excuse...

Robert MIELOCH : Qui nous a été projeté...

Pierre SENECHAL : Vous nous l'avez déjà dit tout ça Monsieur Mieloch, en préambule, vous répétez...

Robert MIELOCH : Le Maire nous avait donné son avis, son aval, pourtant ce document a été refusé, je n'ai pas eu de réponse en retour là-dessus...

Pierre SENECHAL : Mme Pontasse vous a répondu tout à l'heure, là vous faites...

Robert MIELOCH : A la page 1 du document, l'autofinancement brut 2015 est de 654 916 € sur l'ancien document. Vous allez voir que ça devient très difficile. Sur le nouveau document que vous venez de me montrer je le vois à 158 770 €

Pierre SENECHAL : Vous avez eu la réponse

Robert MIELOCH : Le déficit d'investissement reporté est de 575 448 €, il est toujours le même. L'autofinancement net est par conséquent négatif par rapport au capital remboursé (charge de la dette) qui lui est de 88 214 €. Normalement on doit autofinancer ses remboursements d'emprunt capital et intérêt.

Pierre SENECHAL : C'est exactement ce qu'a dit Mme Pontasse. On vous remercie de confirmer ses propos.

Robert MIELOCH : Ca ne répond pas à ma question.

Pierre SENECHAL : Non, bah il n'y a pas de question. Reformulez-là, je n'ai pas entendu alors.

Robert MIELOCH : J'ai un déficit

Pierre SENECHAL : Ça ce n'est pas une question. Une question commence par un verbe et un sujet. Faites-moi une vraie question et on va y répondre.

Robert MIELOCH : Alors j'ai un capital.

Pierre SENECHAL : Non, ce n'est pas j'ai. Ai-je

Robert MIELOCH : Ca va vraiment être très compliqué

Pierre SENECHAL : Alors j'ai un capital, ce n'est pas une question, je suis désolé. Allez-y posez votre question.

Robert MIELOCH : Alors, le capital remboursé charge de la dette est de 88 214 € alors que la différence entre l'autofinancement brut 2015 et le déficit d'investissement reporté est lui négatif, alors que j'ai dit qu'on doit financer ses remboursements d'emprunt capital et intérêts

Pierre SENECHAL : Entièrement d'accord avec vous

Robert MIELOCH : Et on ne peut pas autofinancer avec un chiffre négatif.

Pierre SENECHAL : Bien, c'est ce qu'on vous a expliqué.

Robert MIELOCH : La remarque numéro 4, je peux continuer ?

Pierre SENECHAL : Bien sûr

Robert MIELOCH : La plupart des pourcentages de consommation de crédit sont faux, c'est-à-dire le budget réalisé sur le budget voté et bien le pourcentage ne correspond pas à la réalité. Pour quelle raison ? Si vous prenez le budget et que vous faites à la page 2, la division au compte 6042 entre 48 598 / 45 000 on va obtenir 108%, c'est la seule ligne à ma connaissance qui est bonne. Mais la deuxième ligne vous allez le voir tout de suite 6 398 / 8 000 ça ne peut pas faire 95% et ainsi de suite. Donc tous les pourcentages sont faux.

Pierre SENECHAL : Bah c'est primitif, c'est le rôle. On les corrigera. Il n'y a pas de soucis. C'est bien, on a étudié le document. Ensuite ? Point 5 ?

Robert MIELOCH : Oui, c'est bien, tu suis.

Soulèvement général de l'assistance.

Pierre SENECHAL : Encore une remarque pertinente Monsieur Mieloch. Vous m'accusez ensuite d'être...

Robert MIELOCH : C'était gentil...

Pierre SENECHAL : Non Monsieur. Ah, quand c'est vous c'est gentil, quand c'est moi, c'est déplacé...

Robert MIELOCH : Ah non quand même... Page 4

Pierre SENECHAL : Oui, tout à fait...

Robert MIELOCH : Compte 61 523, entretien de voirie et de réseau.

Pierre SENECHAL : Oui

Robert MIELOCH : Il passe de 63 993 € à 15 000 €. La page 4. Je suppose que c'est les mêmes chiffres, j'en sais rien... je ne sais plus...

Guillaume VEGA : Alors c'est quel montant ?

Robert MIELOCH : Entretien de voirie... Vous ne l'avez pas page 4 ? Ah oui, mais tout est...

Guillaume VEGA : Ah si, si... 1, 2, 3, 4... C'était quel...

Robert MIELOCH : Chercher le compte 61 523, vous l'avez ?

Patrick BECQUET : Oui, Entretien voies et réseaux

Robert MIELOCH : Voilà, donc le réalisé en 2014 était de 63 993 € et on prévoit pour cette année 15 000 € pour entretenir toute la voirie de Givenchy en Gohelle. C'est un constat, ce n'est pas une question, c'est une remarque. Ça veut dire qu'il y a un gros risque peut être de devoir augmenter. 15 000 € pour entretenir tout le réseau ce n'est pas grand-chose. C'est tout ce que je voulais dire.

Remarque suivante : toujours la page 4, le compte... C'est significatif.

Nathalie PONTASSE : Non, mais quand même, ce qu'il faut dire, c'est que l'année dernière vous avez provisionné énormément sur cette ligne-là, parce qu'il y a eu des travaux qui ont été réalisés dans les 3 premiers mois je suis désolée. On tend à faire refaire les trottoirs et les macadams au moment des élections, donc c'est à ce moment-là que ça été dépensé et que ça été provisionné

Robert MIELOCH : Je vous remercie de ne pas faire de procès d'intention

Nathalie PONTASSE : Ce n'est qu'un constat Monsieur. Je vous rappelle que j'ai les factures sous les yeux

Guillaume VEGA : Et en 2013, il n'est que de 16 000 €.

Nathalie PONTASSE : Et en 2013 il était de 16 000 €, je suis désolée vous étiez aux affaires.

Robert MIELOCH : Mais j'entends bien, mais si il était de 16 000 € en 2013, c'est que l'année suivante il a fallu faire beaucoup de travaux

Nathalie PONTASSE : Oui la preuve, surtout entre janvier et mars.

Pierre SENECHAL : Bien, on va...

Robert MIELOCH : La médiathèque je l'ai fait aussi pour les élections

Pierre SENECHAL : On peut continuer ? On peut continuer s'il vous plait

Robert MIELOCH : La médiathèque on l'a faite aussi pour les élections

Guillaume VEGA : Non mais c'est possible de le faire pour 16 000 €

Nathalie PONTASSE : C'est quand même du délire

Robert MIELOCH : Je ne comprends pas

Brouhaha général

Pierre SENECHAL : Bien, vous pouvez continuer Monsieur Mieloch, s'il vous plait

Robert MIELOCH : Page 4, compte 611 : si je compare le compte 611, vous l'avez ?

Pierre SENECHAL : Oui, allez-y

Robert MIELOCH : Prestations et services

Nathalie PONTASSE : 31D ! Voilà c'est notre choix, voilà !

Robert MIELOCH : 45 000 €, si je regarde le document format A3 que vous m'avez donné, je trouve 66 240 €

Pierre SENECHAL : Mais encore une fois Monsieur Mieloch, je vous le dis, c'est prévisionnel, nous avons réajusté notre chiffre

Robert MIELOCH : Non mais c'est deux documents qui montrent deux chiffres différents

Pierre SENECHAL : Donc, qu'est-ce que vous voulez dire par là ? Je ne comprends pas...

Robert MIELOCH : Mais tu ne dis rien, c'est vous. Moi, je pose la question. J'ai deux chiffres qui représentent la même dépense qui sont complètement différents. Je ne comprends pas, je vous demande une explication. Vous n'en avez pas je prends acte.

Pierre SENECHAL : Ah je n'ai pas répondu mais je n'ai pas d'explications. Là vous faites la réponse pour moi. Vous n'avez pas d'explications, donc allez y continuez. J'aurai peut-être pu répondre remarquez, ce n'est pas grave. Vous me dites que je n'ai pas d'explications, j'aurai peut-être pu répondre, mais vous avez décidé que je ne répondrai pas. Alors allez-y Monsieur Mieloch

Guillaume VEGA : 25 000 € ça vous semble peu ?

Robert MIELOCH : Non, non, non, j'ai dit que le compte

Pierre SENECHAL : Non mais on a compris

Robert MIELOCH : Le compte apparaît avec deux chiffres différents

Pierre SENECHAL : Mais il a compris, il n'est pas bête

Robert MIELOCH : Sur le document que vous m'avez communiqué, donc c'est tout. Est-ce que c'est 66 240 € ou est-ce que c'est 45 000 €, c'est tout ce que je veux savoir.

Pierre SENECHAL : Allez-y continuez Monsieur Mieloch

Robert MIELOCH : Donc vous n'avez pas de réponse

Pierre SENECHAL : Non, je ne réponds pas, vous l'avez déjà dit, vous avez fait la réponse pour moi.

Robert MIELOCH : Page 4, compte 62 26 : pourquoi 15 000 e d'honoraires d'avocat

Nathalie PONTASSE : Pour les 3...

Robert MIELOCH : Pour les 2 ou 3 affaires dont on a parlé ? Non, mais c'est pour savoir

Nathalie PONTASSE : Oui, c'est ça

Pierre SENECHAL : Les héritages...

Robert MIELOCH : Donc c'est Dubois, c'est Boulers et

Pierre SENECHAL : Territoire 62

Robert MIELOCH : Territoire 62 Adevia

Pierre SENECHAL : Quand vous dites Boulers, c'est Boulers – Dubois et Dubois – Boulers, car vous savez qu'il y a deux affaires

Robert MIELOCH : Oui, oui... c'est Boulers et Dubois qui eux ont intenté un procès en direction de la commune respectivement chacun et la commune se défend.

Pierre SENECHAL : Là, il n'y a pas matière à critiquer, si ?

Robert MIELOCH : Non, mais je demandais qu'était ces 15 000 €

Pierre SENECHAL : Donc, c'est ça

Robert MIELOCH : Remarque suivante : compte 742 67, transport collectif, 13 500€ c'est quoi ? C'est une explication de texte, ce n'est pas compliqué.

Nathalie PONTASSE : C'est le transport collectif, centre aéré

Pierre SENECHAL : Centre de loisirs, piscine, c'est ça...

Robert MIELOCH : D'accord, ça augmente quand même

Pierre SENECHAL : Oui, effectivement. Je peux d'ailleurs vous dire que ça augmente, car je viens de présenter mon budget au collège et effectivement le transport augmente et on se pose d'ailleurs des questions pour savoir si on partira encore.

Robert MIELOCH : La remarque suivante et plutôt une question. Page 5 cette fois-ci : Compte 64136 Indemnités de préavis et de licenciement 6 895.77€

Pierre SENECHAL : C'est budgété au cas où, tout simplement, parce que c'est tout à fait légal. Il faut prévoir, car on ne sait jamais ce qu'il peut se passer dans une année. Si vous avez un souci avec un employé, bah ça peut arriver. Ça n'arrivera peut-être pas, on le souhaite d'ailleurs. Quand ça arrive, il faut avoir prévu cette ligne.

Nathalie PONTASSE : Simplement, la particularité de la commune, c'est d'avoir des contrats aidés, ce que vous savez déjà, des emplois titulaires et aussi des personnes qui sont contractuelles en CDI. Donc on préfère prévenir que guérir.

Robert MIELOCH : D'accord

Pierre SENECHAL : On espère comme vous ne pas utiliser cette ligne.

Robert MIELOCH : La remarque suivante, page 5 Compte 627 Services bancaires et assimilés 5 500€ C'est quoi les services bancaires ?

Nathalie PONTASSE : C'est la ligne de trésorerie, c'est les frais de la ligne de trésorerie

Robert MIELOCH : C'est quoi, c'est les frais d'emprunt ? C'est les frais de dossier ?

Nathalie PONTASSE : C'est les frais qui nous coutent sur la ligne de trésorerie quand on utilise la ligne, qu'on a d'ailleurs reconduit cette année.

Robert MIELOCH : Très bien.

La remarque numéro 11, c'est donc la suivante : page 7 Compte 7473 Subvention : les subventions de la région sont de 5 100€.

Guillaume VEGA : C'est département

Robert MIELOCH : Alors je ne sais pas, est-ce que c'est la subvention du « Chemin du souvenir » qui était annoncée à 4 000 € alors que la subvention du Conseil Général pour la course du souvenir était annoncée justement à 5 100 €. Est-ce qu'il n'y a pas

Nathalie PONTASSE : C'est une erreur là. C'est département.

Pierre SENECHAL : C'est départemental, la région c'est 2 000 €.

Robert MIELOCH : C'est pas la région, c'est le département

Nathalie PONTASSE : Oui, c'est ça

Pierre SENECHAL : Et la région ce sera 2 000 € d'après les...

Isabelle COURTOIS : Je vous répond, dans le budget, ça a été corrigé, c'est bien en ligne 7473 participation département 5 100 €, c'est dans le budget que vous avez signé la fois dernière.

Robert MIELOCH : Le dernier. Ah oui, d'accord.

On ne voit pas apparaître le don du Comité des fêtes de 3 670 €, on l'a vu sur votre budget « Chemin du souvenir ». Il apparaît où celui-là ?

Pierre SENECHAL : Un don de 3 600 € ?

Robert MIELOCH : Votre budget prévisionnel « Chemin du souvenir » prévoit que le Comité des fêtes vous fera un don de 3 670 €.

Pierre SENECHAL : C'est les sponsors

Bernadette DEPREZ : Sur le tableau, c'est marqué Comité des fêtes

Robert MIELOCH : Et alors, ce n'est pas le comité des fêtes ?

Pierre SENECHAL : Non, c'est le comité des fêtes qui a encaissé les chèques des sponsors

Nathalie PONTASSE : Ils nous font un don

Pierre SENECHAL : Tout simplement parce que sinon il fallait recréer un compte, ouvrir un compte etc... et on a utilisé le biais

Guillaume VEGA : Et on a fait une convention

Pierre SENECHAL : Je précise qu'elle est passée au Conseil municipal

Guillaume VEGA : Le 06 Février

Pierre SENECHAL : Il me semble, bien sûr, c'était écrit noir sur blanc dedans

Robert MIELOCH : Bon, la remarque suivante, vous vous en êtes expliqués, puisque dans notre commune vous parlez que les ressources allaient baisser de 90 000 € par an, alors qu'en fait, elles baissent de 50 713 €

Pierre SENECHAL : Tant mieux

Robert MIELOCH : La remarque suivante, c'est page 8 : j'ai lu total des dépenses de fonctionnement alors qu'il faut lire total des recettes de fonctionnement

Nathalie PONTASSE : Oui, c'est vrai

Robert MIELOCH : C'est une erreur ?

Nathalie PONTASSE : Tout à fait. D'ailleurs ça devait être corrigé.

Robert MIELOCH : Enfin, ça devient un peu plus calme

Pierre SENECHAL : Continuons

Robert MIELOCH : Continuons, toujours à la page 8 : Alors que les dépenses de fonctionnement 2014 page 6 sont de 1 202 634 .03€ et le total des recettes 2014 page 8 de 1 543 004.23€ l'excédent reporté 2014 devrait être égal à la différence (1 543 004.23€ - 1 202 634.03€) de 340 370.20€ et non 505 995.6€. Pourquoi ? Je peux répéter plus doucement si vous le souhaitez.

Pierre SENECHAL : Non, non ce n'est pas les bons chiffres.

Robert MIELOCH : Alors, ce n'est pas les bons chiffres

Vous vérifierez, je continue

Pierre SENECHAL : On les a, Madame Pontasse vous pouvez les donner.

Robert MIELOCH : En tout cas moi c'est sur les documents que j'ai étudié

Nathalie PONTASSE : Oui, mais les chiffres ont été modifiés.

Robert MIELOCH : La page 13

Pierre SENECHAL : Ça a été rectifié, je tiens à le dire, je l'ai dit tout à l'heure.

Robert MIELOCH : La page 13, produits et services

Nathalie PONTASSE : Je n'ai plus de page 13 moi

Robert MIELOCH : Budget de la commission des finances, on nous annonce une augmentation importante du nombre d'enfants inscrits au centre de loisirs, c'est vous qui l'avez dit, alors qu'on diminue les budgets activités de 10% environ ! Pourquoi ?

Pierre SENECHAL : Pourquoi ? Parce qu'on a beaucoup mieux rationalisé et que la personne qui a été embauchée a négocié des prix très intéressants. Elle a fait un excellent travail, je tiens à le dire ici, voilà, c'est simplement comme ça qu'il y a des ...

Robert MIELOCH : D'accord

Pierre SENECHAL : C'est pas moi qui le dis, j'ai entendu ça. Monsieur Daubresse, je crois, dire qu'il y a une culture de la recette à faire. Nous avons fait une culture, elle a cherché, elle a négocié des prix. Je viens de discuter tout à l'heure avec Monsieur Fantini, Adjoint aux affaires scolaires qui m'a annoncé avoir passé un long

Robert MIELOCH : D'accord

Pierre SENECHAL : Je peux terminer quand même, un long temps

Robert MIELOCH : D'accord

Pierre SENECHAL : Pardon ?

Robert MIELOCH : Je dis d'accord

Pierre SENECHAL : Un long temps avec les transporteurs justement pour négocier des prix encore plus intéressants, donc nous négocions, nous travaillons et je l'ai dit en préambule en garantissant la même qualité de services. Je vous en prie.

Robert MIELOCH : La remarque 16 : page 14 subventions aux associations. Pourquoi le budget de la coopérative scolaire de l'école maternelle passe de 1 580 € à 1 215 € ?

Guillaume VEGA : C'est en fonction des élèves

Robert MIELOCH : Nombre d'élèves

Guillaume VEGA : Oui

Laurent FANTINI : 13.5 € par élèves

Robert MIELOCH : Et on a combien d'élèves maintenant ?

Guillaume VEGA : De tête comme ça je ne sais plus. 80 et 120, c'est ça ?

Pierre SENECHAL : Il suffit de faire la division

Guillaume VEGA : C'est les chiffres qui m'ont été donnés par Madame Martin

Pierre SENECHAL : Les calculs ont été faits en présence des deux Directeurs. Il n'y a pas eu de contestations sur les montants.

Robert MIELOCH : Celui-là, je l'ai appelé le document A3, c'est un format A3 que vous nous aviez remis, Madame Pontasse saura ce dont il s'agit. Dans ce document, quand on calcule avec les taux de la PFR et de la DGS, le total devrait être de 5 625 € au lieu de 8 394 €.

Pierre SENECHAL : Ça c'est ce qui a été vu en commission des Finances.

Nathalie PONTASSE : En fait, vous êtes en train d'évoquer le régime indemnitaire des employés

Robert MIELOCH : Voilà, la page 1 de ce document-là, quand je fais le total de $2.3 \times 1750 + 1600$, j'arrive à 5 625 € et vous vous indiquez 8 394.15 €

Pierre SENECHAL : Il y a les primes aussi.

Nathalie PONTASSE : C'est l'évolution de la prime de responsabilité

Robert MIELOCH : Il y a aussi une prime de responsabilité ? Je ne peux pas savoir comment vous arrivez...

Pierre SENECHAL : Bien sûr, c'est une chose qui a été vu au Conseil municipal. Délibération du 07 juillet Monsieur Mieloch.

Robert MIELOCH : Ca peut être une délibération, mais je pose une question. Je ne me souviens plus de tout.

Pierre SENECHAL : Je vous apporte la réponse précise.

Robert MIELOCH : La remarque suivante : document A3 toujours, la mise en place du régime indemnitaire à l'ensemble des agents c'est 1,5% et non 0.015 %. Et là c'est énorme.

Pierre SENECHAL : Vous pouvez répondre Madame Courtois

Isabelle COURTOIS : Le calcul a été fait que pour les agents qui ont nouvellement le régime indemnitaire.

Robert MIELOCH : Oui, et c'est 0.015% ?

Pierre SENECHAL : Oui

Robert MIELOCH : Je ne me souviens pas de ça, mais on peut vérifier

Jackie TREDEZ : Une erreur de virgule ?

Nathalie PONTASSE : Non, ce n'est pas une erreur.

Isabelle COURTOIS : Je n'ai calculé que les personnes qui ont depuis cette année un régime indemnitaire. Je ne suis pas calculée dedans. C'est le « bénéfice » de l'application du régime indemnitaire

Robert MIELOCH : D'accord.

Pour les tarifs de garderies, et là j'arrive à la délibération numéro 7, je sors un peu du budget, mais néanmoins ça nous aidera à comprendre la délibération de tout à l'heure, on ne comprend pas ce que veut dire le coût de la garderie 2014 de 2.92 €. Faute de ne pas avoir les tarifs de 2014, j'ai du mal à calculer s'ils augmentent où s'ils diminuent par rapport à 2015. Il y a un tableau, où vous représentez quelques chiffres de 2015, mais pas 2014, alors je ne sais pas ce que veut dire 2.92 €, c'est pour la journée ? C'est une moyenne ? C'est à l'année ? Je n'ai pas compris. Relisez la phrase, elle n'est pas explicite.

Pierre SENECHAL : Allez-y Madame Courtois, bien sûr

Isabelle COURTOIS : Il y a un calcul qui a été fait. On a pris toutes les charges donc personnel, l'alimentation, le nettoyage et donc tous ces comptes ont été divisés par le nombre de garderies payées, enfin le nombre de garderies pour 2014

Robert MIELOCH : D'accord donc c'est le prix de revient

Isabelle COURTOIS : Tout à fait

Robert MIELOCH : C'est vraiment le prix de revient de ce que ça coûte. Ce serait bien de mettre l'équation, ça nous faciliterait, même avec des mots pour qu'on comprenne un peu comment vous êtes arrivés à ce calcul.

Isabelle COURTOIS : Oui, bien sûr.

Robert MIELOCH : La remarque suivante, c'est aussi la délibération numéro 8, qu'on évoquera tout à l'heure, c'est la diminution du budget classe de neige. Elle est importante pour la commune, elle est importante pour les parents puisqu'elle augmente de 33 %, que leur participation passera de 300 € environ à 400 €, mais la commission ad hoc des affaires scolaires a souhaité néanmoins, a émis un avis favorable, mais

a souhaité qu'aucun enfant ne puisse être empêché d'aller en classe de neige faute de moyens. Ce serait une précision qu'on souhaiterait voir apporté lors de la délibération.

Jackie TREDEZ : C'est tellement évident

Robert MIELOCH : Ca va sans dire, mais ça va aussi

Jackie TREDEZ : Quand c'est évident, on n'a pas besoin de l'écrire

Robert MIELOCH : La remarque suivante

Pierre SENECHAL : Oui, allez

Robert MIELOCH : C'est peut-être un petit peu plus compliqué là. C'est le tableau de marche du budget.

Le total des dépenses de fonctionnement page 6 hors virement à la section d'investissement moins le total des dépenses de fonctionnement page 8 hors résultat reporté, de cette manière-là, la différence permet de comprendre quel est le train de vie de la commune. Parce que quand vous ajoutez le reste de l'année précédente, on est un peu trompé. Là je vous dis, cette soustraction que je vais vous expliquer avec les chiffres de ce qu'on a reçu comme sous et de ce qu'on a dépensé hors de ce qui a été reversé l'année précédente ou qui a été mis de côté, là ça démontre le train de vie de la commune. C'est ce que vous avez comme salaires en une année, votre rémunération moins ce que vous dépensez, à la fin de l'année vous pouvez dire voilà mon train de vie, j'ai pu mettre 500 €, j'ai pu mettre 5 000 € de côté, c'est le train de vie. Et je constate que :

Pour 2013 C'est $1\,662\,810.90\text{€} - 1\,171\,520.45\text{€} = 491\,290.45\text{€}$ environ 500 000€ en réel

Pour 2014 C'est $1\,543\,004.23\text{€} - 1\,202\,634.03\text{€} = 341\,000\text{€}$ environ 340 000€ en réel

Pour 2015 C'est $1\,411\,505.91\text{€} - 1\,262\,585.39\text{€} = 148\,920\text{€}$ environ 150 000€ en prévision cette fois-ci.

Si je résume, fin 2013 il restait 500 000€, fin 2014 il en restait 340 000€ et vous prévoyez qu'à la fin de cette année, il ne restera plus que 150 000 € sous réserve du réel que je ne connais pas et que vous ne connaissez pas non plus. Je rappelle quand même que les services techniques vont devoir, à ma connaissance puisque nous ne sommes pas conviés à la commission de travaux, entretenir eux même les espaces verts puisque la convention avec 3 ID n'a pas été retenue ou avec aucune autre association, à ma connaissance, n'étant pas convié je dis peut être des bêtises

Valentino ALLART : Si je peux répondre Robert

Pierre SENECHAL : Non Valentino, laisse terminer, ce n'est pas qu'on veuille te brimer Valentino

Valentino ALLART : Ah non, mais tu sais

Pierre SENECHAL : Laisse-le terminer. Allez-y Monsieur Mieloch

Robert MIELOCH : Deux contrats aidés espaces verts à mi-temps sont prévus, suffiront-ils ?

Pierre SENECHAL : Vous le verrez bien

Robert MIELOCH : C'est la question que je pose. Je pose la question. Elle mérite d'être posée quand on prépare un budget.

Pierre SENECHAL : Je vous répond, on verra bien

Robert MIELOCH : Le compte 60622 page 4 Carburant diminue de 500€

Pierre SENECHAL : Ça c'est le camion qui va moins tourner Monsieur Mieloch. C'est pour la blague.

Rires

Robert MIELOCH : Par rapport au prévisionnel de 2014 qui était de 3 000 € passe à 2 500 €, alors que nous allons tondre nous-même nos pelouses.

Le compte 61551 page 4

Pierre SENECHAL : Monsieur Mieloch, vous allez les prendre un à un ? Je crois que dites carrément que vous êtes contre notre budget, parce que là on va y passer la nuit quand même. Vous constatez que...

Robert MIELOCH : Je pense que j'ai rectifié quelques erreurs

Pierre SENECHAL : Non, non, non, Monsieur Mieloch

Nathalie PONTASSE : Il n'y a aucune rectification

Pierre SENECHAL : Monsieur Mieloch

Robert MIELOCH : Je ne te permet pas, tu n'as pas la parole, c'est moi qui l'ai et je la garde

Pierre SENECHAL : Ah bon, depuis quand vous donnez la parole

Robert MIELOCH : C'est moi qui parle

Pierre SENECHAL : Non eh bien je suspends la séance

Robert MIELOCH : Le compte 61

Pierre SENECHAL : La séance est suspendue. Vous ne donnez pas la parole...

Robert MIELOCH : Je pense que...

Pierre SENECHAL : On arrête, on prend l'air

Suspension de séance : 20h40.

Reprise de séance : 20h46

Pierre SENECHAL : Bien, si vous soulez, la séance reprend. Bien, Mesdames, Messieurs, s'il vous plaît. Après cette suspension de séance, le Conseil municipal reprend.

Monsieur Mieloch, je vous rappelle néanmoins que c'est bien moi qui donne la parole. Je pense que peut être excédé vous avez monté le ton et vous avez sans doute un petit peu dérapé. Ce n'est pas grave. Ça peut arriver. Mais je vous rappelle que la police municipale c'est bien moi qui donne la parole et pas vous et vous ne me la retirée pas. Je comprends aisément que vous ayez beaucoup de plaisir à nous faire un cours ce soir et que vous trouviez beaucoup de plaisir à avoir un public qui vous écoute. Cependant ça fait 45 minutes Monsieur Mieloch que vous parlez, j'aimerais bien maintenant que vous concluiez et que nous puissions continuer dans le Conseil municipal. Donc je vous rends avec plaisir la parole, mais il faudrait peut-être que ça se termine. Merci beaucoup...

Robert MIELOCH : C'est peut-être parce que le document nécessitait

Pierre SENECHAL : Mais ça vous l'avez déjà dit Monsieur Mieloch

Robert MIELOCH : Je peux continuer ?

Pierre SENECHAL : Mais avec plaisir, mais si possible...

Robert MIELOCH : C'est très bien, alors si possible

Pierre SENECHAL : Monsieur Mieloch, évitez les petites phrases assassines, les très bien. Vous ne donnez pas de leçon. Vous n'êtes pas le professeur Mieloch devant ses élèves. Nous ne sommes pas vos élèves. C'est fini ça. Chacun d'entre nous connaît parfaitement. Aucun membre...

Robert MIELOCH : Je voudrais...

Pierre SENECHAL : Monsieur Mieloch, je termine ma phrase s'il vous plaît. Aucun membre de mon équipe ne serait en défaut dans ce budget. Chacun y a travaillé, c'est ça que vous ne comprenez pas. En face de vous, vous avez une équipe. Nous sommes capables de comprendre ce budget, nous y avons tous travaillé. Nous n'avons pas besoin de vos leçons. Vous nous donnez des conseils, nous les apprécions, vous nous signalez nos erreurs, nous les relevons et nous les admettons. Mais si possible cesser donc de penser que vous savez tout et que nous ne savons rien. Ce n'est pas ça, d'ailleurs la pédagogie c'est apprendre à marcher mais en lâchant la main. Je crois que vous ne l'avez pas compris. Continuez donc

Robert MIELOCH : Je ne suis pas certain que tu te rendes bien compte de ce que tu dis. Alors...

Pierre SENECHAL : Bah, écoutez Monsieur Mieloch

Robert MIELOCH : Alors

Pierre SENECHAL : Encore une phrase qui n'est pas digne de vous

Robert MIELOCH : J'ai, je ne sais pas si tu mesures bien l'étendue de tes propos

Pierre SENECHAL : Je mesure parfaitement

Robert MIELOCH : 60622, je voudrai simplement rappeler que le pouvoir de police

Pierre SENECHAL : Ah, nous y revoilà

Robert MIELOCH : N'est pas, il faudrait que tu revois les textes, ce n'est pas assurer la police

Pierre SENECHAL : Vous ne me donnerez pas

Robert MIELOCH : Ne m'interrompe pas

Pierre SENECHAL : Le professeur Mieloch me redonne des conseils

Robert MIELOCH : Je voudrais simplement que tu ne m'interrompes pas

Pierre SENECHAL : Allez-y, allez-y

Robert MIELOCH : Je termine ma phrase. Est-ce que je peux recommencer ?

Pierre SENECHAL : Est-ce que vous vous rendez compte que c'est fatiguant

Bernadette DEPRESZ : Bah laissez le terminer et puis...

Guillaume DELOMEL : Là ça fait ¾ d'heure Bernadette. Il y a des limites, donc stop.

Bernadette DEPRESZ : Vous vous avez travaillé, excusez-moi mais vous avez travaillé sur le budget de votre côté, on a bien le droit, nous, puisque c'est le seul endroit où on peut s'exprimer de poser nos remarques, bah voilà. Donc laissez-nous terminer les remarques

Guillaume DELOMEL : Vous parlez sur un document qui n'est pas le bon, vous avez le bon sur la table

Pierre SENECHAL : Guillaume on y va. Allez-y Monsieur Mieloch, continuez sur le budget s'il vous plaît.

Robert MIELOCH : Le compte 60622, je vais juste reprendre une ligne au-dessus page 4 carburant diminue de 500 €

Pierre SENECHAL : On vous a dit oui. On vous a répondu oui

Robert MIELOCH : Alors que nous avons, vous n'allez pas me couper tout le temps comme ça

Pierre SENECHAL : Mais vous l'avez dit. Ohh...Bon allez-y

Robert MIELOCH : Ca fait au moins 5 fois que tu me dis Allez-y

Pierre SENECHAL : Allez-y

Robert MIELOCH : Diminue de 500 € par rapport au prévisionnel 2014. Comment se fait-il qu'on diminue un budget alors qu'on va reprendre toutes les tontes

Pierre SENECHAL : C'est notre choix. Je vous réponds, c'est notre choix.

Robert MIELOCH : Oui, mais ce n'est pas une réponse

Pierre SENECHAL : Ah bon

Nathalie PONTASSE : Ah si

Pierre SENECHAL : Maintenant vous jugez aussi des réponses

Robert MIELOCH : Compte 75551, page 4 entretien de matériel roulant est le même qu'en 2014, 1 500€

Pierre SENECHAL : C'est notre choix

Robert MIELOCH : J'aimerais bien que tu ne fasses pas de commentaires à chaque fois que je prononce une phrase, ça devient très désagréable.

Sabine VANDOMME : C'est ce que vous faites Monsieur Mieloch

Robert MIELOCH : Je parle calmement, je ne dis rien de particulier

Pierre SENECHAL : Mais nous aussi on est très calme Monsieur Mieloch. Vous n'arriverez pas à nous énerver

Robert MIELOCH : Je recommence ma phrase pour la énième fois

Pierre SENECHAL : Vous essayez, mais vous n'y arriverez pas

Robert MIELOCH : Le compte 61551 page 4 entretien matériel roulant est le même qu'en 2014 (1500€) et c'est pour ça que je vous ai dit tout à l'heure que quand vous signalez que le fourgon est en très très mauvais état, c'est vous qui l'avez dit, je vois que vous ne prévoyez que 1 500 € pour réparer un tracteur que vous avez déclaré également en mauvais état, une camionnette je l'ai lu tout à l'heure, un véhicule, la petite voiture jaune, mais également les laveuses, mais également les tondeuses actuelles et celles que vous allez acheter, mais également les débroussailleuses. 1 500 € pour entretenir tout ça, je tenais à vous le signaler. Ça ne me paraît pas correct. Donc je vous demande s'il ne faudrait pas augmenter ce compte-là. Le compte 60632 toujours page 4 fourniture de petits équipements (services techniques) reste à 50 000 €. Est-ce que vous avez prévu d'acheter des tondeuses, des débroussailleuses. Nous n'avons aucune information à ce niveau là

La remarque suivante, c'est une précision que je tiens à apporter parce qu'elle est importante. On a tout entendu et son contraire. La participation finale du budget de la commune à la construction de la médiathèque avec les éléments chiffrés qui m'ont été communiqués, qui nous ont été communiqués par la Mairie sera d'un peu moins de 100 000 €. Le coût de la construction est. Ne fais pas ce sourire.

Pierre SENECHAL : Ah bah je fais ce que je veux quand même. Si alors maintenant je n'ai plus le droit de sourire. Si vous souhaitez Monsieur Mieloch je ne viens plus

Robert MIELOCH : Le cout de la construction

Pierre SENECHAL : Je sais que c'est votre rêve, mais ce ne sera pas tout de suite

Robert MIELOCH : 1 118373.82 €

Pierre SENECHAL : Dans 6 ans peut-être quand vous ferez votre grand retour

Robert MIELOCH : A la dernière page de notre commune, c'est vous qui l'avez annoncé. Le coût mobilier informatique, c'est sur l'un de vos documents 95 980 €, c'est-à-dire que le coût total de la construction hors TVA est de 1 214 353.82 €.

Maintenant si on parle des subventions, la DRAC 454 000 €, le Conseil Général 233 000 €, la subvention de la CALL 68 000 €, la subvention du mobilier et de l'informatique 69 000 €, l'aide du Conseil Régional pour la filière bois en deux parties, une première de 55 000 €, une seconde de 138 000 €, l'assurance AXA fléchée 104 000 €, le total fait 1 124 000 € d'aides, de remboursement d'assurance, de participation. 1 214 000 € moins 1 124 000 € cela fait une médiathèque tous frais payés construction, architecte, ingénierie à 89 927 € à peu près 90 000 €.

Mais il faut également considérer que la construction de la médiathèque va libérer le logement occupé par la bibliothèque actuelle. C'est un fait. Ce logement pourrait être aisément vendu arbitrairement, je ne suis pas compétent, mais je ne crois pas dire une bêtise en disant environ 100 000 € ou peut être louée.

Rires

Pierre SENECHAL : 100 000 € ! Eh beh !

Robert MIELOCH : Ma conclusion est que la médiathèque pourrait ne rien coûter à la commune.

Pierre SENECHAL : Alors là franchement

Laurent FANTINI : Bravo !

Robert MIELOCH : Il ne faut pas

Pierre SENECHAL : Là je ne suis pas mécontent d'être venu ce soir Monsieur Mieloch. Cette démonstration-là vaut son pesant de cacahuètes. A la fin on gagne des sous donc. Vous y êtes arrivés. Je me demandais

Robert MIELOCH : Tu m'interrompes encore une fois

Pierre SENECHAL : Oui là je vous interrompe parce que quand même

Robert MIELOCH : Tu fais toujours des commentaires... c'est désagréable

Pierre SENECHAL : Si vous le permettez

Robert MIELOCH : Je voudrais terminer, non je ne vous permets pas

Pierre SENECHAL : Bah je vais terminer

Robert MIELOCH : Tu as droit d'user de tes pouvoirs de police

Pierre SENECHAL : Au moins sur cette phrase

Robert MIELOCH : J'ai la parole, tes pouvoirs de police

Pierre SENECHAL : Non, Monsieur Mieloch

Robert MIELOCH : Tu me coupes la parole, tes pouvoirs de police ne sont pas des pouvoirs de Président
Quand tu es président d'une assemblée

Pierre SENECHAL : Non Monsieur Mieloch, pas de leçon

Robert MIELOCH : Tu donnes la parole

Pierre SENECHAL : En tous cas une démonstration où la médiathèque ne coûte rien, chapeau, bravo !

Robert MIELOCH : Lorsqu'il y a trouble à l'ordre public, là tu peux utiliser tes pouvoirs de police

Pierre SENECHAL : Oui, bah allez-y, allez-y

Robert MIELOCH : Tu peux regarder les textes, c'est exactement ce que je dis

Pierre SENECHAL : Je vous la donne la parole. Allez-y Monsieur Mieloch

Robert MIELOCH : Tu ne me la donnes pas je l'avais

Pierre SENECHAL : Non je la donne, ce n'est pas vous Monsieur. Allez-y

Robert MIELOCH : Il ne faut pas négliger non plus que la poste aurait libéré 40 m² pour une extension future du secrétariat qui commence à être à l'étroit. Si on considère que le m² à construire est quelque part aux environs de 2 000 ou 2 500 €. Il y a des entrepreneurs dans la salle qui apprécieront. Voilà encore 100 000 € qui viennent s'ajouter à ce bilan global de la médiathèque. J'ai terminé pour ce point-là, mais les chiffres sont là.

Pierre SENECHAL : Si j'en conclu bien, si je réaffecte la poste, je rajoute 100 000 € si j'ai bien compris

Robert MIELOCH : Je ne sais pas, je suis incapable de chiffrer à combien peut être vendu le local.

Pierre SENECHAL : Dites-moi bien pour que je sois bien sûr d'avoir compris. Votre démonstration nous prouve que lorsqu'on aura terminé la médiathèque, nous serons en positif, nous aurons plus d'argent qu'avant. C'est bien ce que vous m'avez dit, j'ai bien compris. Est-ce que j'ai bien compris ? C'est une question Monsieur Mieloch. Répondez-y comme le dirai notre ami Bourdin

Robert MIELOCH : Si on estime le local de la poste

Pierre SENECHAL : Non, c'est oui ou non

Robert MIELOCH : Si on estime que le local de la poste, sauf si vous avez décidé de ne plus l'affecter là, mais je vous dis simplement que notre intention première c'était libérer 40 m² du local de la poste qui aurait servi à l'agrandissement à travers le mur d'Isabelle pour aller au-delà tu le sais très bien, on en a parlé largement. Et puis si on estime également que la bibliothèque peut être soit louée 300 ou 400 € par mois ou vendu, j'ai dit 100 000 € peut-être que c'est 70 000 €, je n'en sais rien. Mais à 10, 20 000 ou 30 000 € près, nous arrivons à un bilan positif de quelque part entre 50 et 100 000 €.

Pierre SENECHAL : Bien

Robert MIELOCH : Mais maintenant, Non, mais je ne te demande pas de dire si c'est bien ou pas bien

Pierre SENECHAL : Non, c'était pour commencer ma phrase

Robert MIELOCH : Je te dis simplement Pierre, prend une plume, aligne tous les chiffres que vous m'avez

Pierre SENECHAL : Je vais vous faire plaisir Monsieur Mieloch...

Robert MIELOCH : Je ne te demande pas de me faire plaisir

Pierre SENECHAL : On va le faire tout de suite Monsieur Mieloch

Robert MIELOCH : Si tu veux

Pierre SENECHAL : Simplement je voulais vous dire vous n'êtes plus au affaires et vous n'avez pas non plus à nous dire où nous devons affecter la poste...

Robert MIELOCH : Je n'ai jamais dit ça

Pierre SENECHAL : Bah je ne peux pas parler

Nathalie PONTASSE : Monsieur le Maire a la parole, vous lui laissez la parole. Pierre continue.

Pierre SENECHAL : La police s'applique à tout le monde sauf à moi. Alors je voudrais vous dire simplement que si je prends tout l'argent de la commune, je vais même doubler ou tripler les trucs. Non, écoutez, il y a quand même un raisonnement qui me semble à la limite pas très, comment dirais-je, enfin c'est un rapide raccourci quand même. Nous dire qu'on prend tout et qu'on met tout sur la médiathèque, ça coûte plus rien. Vous savez j'avais un prof de philo qui disait tout est dans tout et réciproquement, c'est tout à fait ça. Oui Monsieur Mieloch si pendant 10 ans, je prends tous les budgets de la commune et je les mets. Je vais même finir par doubler, tripler voir quadrupler le bénéfice. Soyons un petit peu sérieux. Je ne pense

pas que ce soit comme ça. Comme tout à l'heure vous nous avez fait un ratio de soustraction entre 2013 et 2014 qui à mon avis était un raccourci très en votre faveur et qui n'est certainement pas vrai

Robert MIELOCH : Je n'ai pas de faveur

Pierre SENECHAL : Encore une fois vous me coupez la parole Monsieur Mieloch, c'est dommage. Alors si vous le voulez et pour vous montrer qu'en face de vous vous n'avez pas une bande de rigolos à qui vous faites un cours depuis tout à l'heure et bien on va vous montrer que nous aussi on sait faire des tableaux. Et ce n'est même pas moi qui vais le faire parce que vous voyez dans cette équipe tout le monde pourrait vous le présenter car nous y avons largement travaillé. Et donc je vais demander à Guillaume de bien vouloir présenter la médiathèque telle qu'elle est réellement à l'instant T et je voudrais que le public sache réellement ce que va représenter la dépense de la médiathèque simplement et en y mettant pas tout pour se faire plaisir.

Mme Pontasse en attendant la distribution peut dire quelques mots bien entendu Nathalie

Nathalie PONTASSE : Monsieur Mieloch, vous nous avez fait une démonstration de toutes les possibilités, des changements que nous pourrions avoir dans les lignes de ce budget

Robert MIELOCH : C'est une éventualité

Nathalie PONTASSE : Voilà, effectivement une éventualité. Je pense que le travail qui a été réalisé par l'équipe majoritaire tend à être différent. Je souhaiterai ensuite vous rappeler que le budget est prévisionnel, qu'il peut s'accompagner de décisions modificatives, de budget supplémentaires et qu'ensuite nous fonctionnons au chapitre. C'est-à-dire qu'à l'intérieur d'un même chapitre, nous pouvons décider d'augmenter ou de baisser les lignes, comme bon nous semble, à partir du moment où la structure du budget est à l'équilibre, ce qui est le cas aujourd'hui.

Donc je voulais quand même vous le dire parce que bien évidemment vous pouvez nous faire tous les procès d'intention que vous voulais sur un certain nombre de modifications de ligne, il n'empêche que nous sommes remontés deux ans en arrière jusqu'en 2013 pour avoir une lecture à peu près stabilisée de l'ensemble des dépenses.

Ensuite et pour en conclure, je voudrais quand même dire que nous avons évoqué à plusieurs reprises les fluctuations des dépenses de fonctionnement puisque vous nous avez dit je ne comprends pas comment on peut en arriver à dépenser plus, vous épargnez moins, etc... Je voudrais quand même reprendre un comparatif, j'ai amené les factures au cas où ça intéresserait quelqu'un, nous avons un comparatif du premier trimestre 2014 et des dépenses de premier trimestre 2015 :

- dépenses du premier trimestre 2014 portait à l'attention de l'ensemble des conseillers municipaux 386 971 €. Ce ne sont pas mes chiffres, ce sont vos chiffres, c'était votre exercice
- dépenses 2015 arrêtées avec les factures au premier trimestre 248 424 €. Autrement dit, vous nous dites que la Mairie a un train de vie qui est complètement conséquent et débordant. Moi je vous démontre par A+B avec factures à l'appui que nous étions au moins entre 100 et 150 000 € pour le premier trimestre de l'année en dessous des dépenses que vous avez réalisées l'année dernière avec votre équipe au moment des élections municipales. Voilà Monsieur Mieloch. Maintenant, j'aimerais qu'on puisse poursuivre sur la médiathèque et qu'enfin nous votions le budget.

Pierre SENECHAL : Oui, Monsieur Mieloch va répondre. On va me le reprocher après

Robert MIELOCH : Je ne comprends même pas ce qu'il vient d'être dit.

Rires général

Pierre SENECHAL : Ah bah ça pour une fois on est surpris. Ça arrive remarquez qu'un prof ne comprenne pas.

Robert MIELOCH : Ca suffit

Pierre SENECHAL : Madame Pontasse vous a donné des chiffres très simple. Elle vous a dit qu'au premier trimestre 2014 quand vous étiez en exercice, vous avez dépensé la somme de 386 971 € et nous pour la même période, nous avons dépensé 248 424 €. Tout à l'heure vous nous avez fait une simple soustraction et bien nous faisons nous aussi la simple soustraction et nous avons dépensé beaucoup moins que vous. Est-ce que c'est très clair, vous savez ce n'est pas difficile à comprendre.

Nathalie PONTASSE : Il y a les factures

Pierre SENECHAL : J'invite tout le public dès demain à venir le contrôler sans aucun problème, c'est disponible en Mairie. C'est donc facile, un chiffre, un autre, une soustraction, et bien nous avons dépensé moins que vous, que ça vous déplaît ou pas, c'est la réalité. Guillaume à toi la parole

Robert MIELOCH : Je l'avais

Pierre SENECHAL : Non vous avez dit que vous n'aviez pas compris, je vous ai réexpliqué. Là vous avez compris ?

Robert MIELOCH : J'étais en train de parler et tu m'as coupé

Pierre SENECHAL : Vous avez compris ou pas ?

Robert MIELOCH : Je peux continuer

Nathalie PONTASSE : Non

Pierre SENECHAL : Ah bah non, vous n'aviez pas compris, on vous l'a réexpliqué, vous avez compris là ?

Robert MIELOCH : Je demande la parole

Pierre SENECHAL : Oui, mais vous allez nous dire quoi ? Vous n'avez toujours pas compris ?

Laurent FANTINI : Guillaume l'avait avant, je suis désolé

Pierre SENECHAL : Allez Guillaume, vas-y

Robert MIELOCH : Je n'ai pas dit le contraire

Nathalie PONTASSE : Guillaume vas-y

Guillaume VEGA : C'est juste pour donner une explication du tableau que je viens de donner. C'est suite à la commission Finances où vous avez suggéré de mettre dans deux colonnes

Pierre SENECHAL : Et on vous en remercie

Guillaume VEGA : Le coût estimatif, ce qu'on avait globalement estimé pour se rendre compte parce que quand on nous dit que ça coûte 50 000 € ou quand on voit les factures qui arrivent ou quand on nous dit même que ça peut nous rapporter de l'argent si on décide d'affecter l'ensemble des ressources de la commune, donc là on a fait l'exercice.

D'abord il y a les études d'avant appels d'offres, donc ça c'est l'appel à projet qui a été fait sur la médiathèque, donc tous ces chiffres sont consultables, factures à l'appui sur la première partie.

Donc il y a les concours, l'avant-projet, les plans, le bureau Veritas, les travaux d'abattage des arbres, la reconnaissance des sols

Nathalie PONTASSE : Ne rentre pas dans le détail

Guillaume VEGA : Mais globalement on a 57 000 € de coût qui a été payé par la commune en étude d'avant-projet. Donc à chaque fois, comme vous pouvez le remarquer, j'ai calculé la TVA au taux réel et le FCTVA qui est légèrement différent parce que tout n'est pas pris en charge pour le FCTVA. Ensuite on a la construction, vous faisiez tout à l'heure référence à la dernière page du bulletin municipal, donc vous avez l'ensemble des lots, total des marchés. Donc là j'ai repris les montants qui figurent en dernière page du bulletin municipal et j'ai ajouté les raccordements aux réseaux qui ne sont pas attribués, mais dont nous venons de régler la facture, les honoraires de Madame Livérani et co-traitants et pareil le coût HT donc 1 092 000 €, mais je me permets de mettre le coût en TVA à 20%, c'est du 19.6 % et du 20 %. J'ai bien fait attention de qu'est-ce qui, enfin merci à Isabelle et à Marie de nous avoir, enfin, nous avons... et donc on est à 215 000 € alors qu'on n'aura pas 215 000 € de retour de FCTVA. Donc on arrive à un total TTC de 1 308 000 €. Et puis ensuite on a le total études + construction + honoraires à 1 360 724 € c'est le montant qui a été porté dans le document dans la présentation Powerpoint. Donc les subventions seront calculées à partir de ce montant pour avoir les écrêtements ou des choses comme ça. Donc, ça plus les intérêts du prêt, qui a été consenti pour faire la médiathèque, donc le financement, c'est les intérêts du prêt c'est 400 000 € et pas 450 000 € sur 16 ans, alors les intérêts s'élèvent à 180 724 € qu'il faut intégrer dans ce plan de financement puisque ça sert à payer la trésorerie sur délibération et le coût estimé de la trésorerie au budget prévisionnel.

Donc ensuite, on a le retour de la FCTVA à 16% de 179 290 €. Vous voyez on est quand même à 40 000 € d'écart avec les 215 000 € de TVA. Et ensuite comme vous l'avez énoncé, on a la DRAC, donc c'est l'état, on a 35% des dépenses subventionnables à 1 299 000 €, donc on a 450 829 €. Ensuite on a le Conseil Général à 201 600 €, c'est confirmé par le Conseil Général, c'est lié au nombre de m² bâtis (336 m²) donc le plafond est à 672 000 € donc on a 30% et on a eu confirmation récemment par le Conseil Général de cette somme qui était déjà indiquée dans les derniers Conseils Municipaux.

Ensuite on a l'ingénierie filière bois 55 277 € et le Conseil Régional sur les travaux de la filière bois à 138 863 € donc on a un total de subventions à 850 569 €.

Alors moi j'ai fait deux lignes parce qu'il y a les subventions liées à ce projet et puis il y a les décisions du Conseil municipal d'affecter des dotations ou un loyer ou ce que vous voulez, une décision municipale qui est portée en disant ce montant d'argent là va à ce projet. Donc, c'est ainsi qu'on a délibéré, nous, en 2014 sur la décision de l'affectation du fond de concours de la CALL sur 3 ans puisque c'est la durée maximum du projet à hauteur de 68 700 € et la prime d'assurance AXA à 104 069 € puisqu'il fallait reconstruire. Alors effectivement, nous aurions pu avoir 40 000 € de plus si nous avions construit un préau qui engageait au moins 130 000 € de dépenses, ce qui n'a pas été le cas dans la médiathèque actuelle, donc on a effectivement eu que 104 000 € qu'on a décidé d'affecter à la médiathèque, mais on aurait pu reconstruire un préau avec des toilettes pour l'école par exemple.

Pierre SENECHAL : Tout à fait

Guillaume VEGA : C'est un choix de municipalité. Donc on arrive aux totaux études + construction + honoraires à 1 500 000 € et si je reprends les recettes à 1 200 000 €, donc on a un reste à charge pour la com-

mune de 343 453 € et si on prend que les subventions et qu'on ajoute ce qu'on a décidé d'affecter, on a un coût pour la commune 516 222 €.

21h09 : Virginie BARLET quitte la séance.

21h10 : Retour de Virginie BARLET.

Pierre SENECHAL : Voilà, ces chiffres sont...

Nathalie PONTASSE : Il n'a pas fini

Pierre SENECHAL : Oui, termine

Guillaume VEGA : Ensuite vous parliez tout à l'heure des équipements donc on est cette fois-ci dans une partie estimative. Vous avez dit tout à l'heure 95 000 €. Effectivement, dans le budget il y a 81 000 € pour le mobilier et 15 980 € donc ça c'est l'estimation du besoin qui a été faite par le Conseil Régional et la DRAC, donc on ajoute. C'est très bien subventionné à 45% et 30% pour le mobilier et à 25% et 35% pour l'informatique et les ouvrages imprimés. C'est ça la différence tout à l'heure qu'on vous a expliqué. On a reporté les ouvrages imprimés de l'année 1 en section investissement pour pouvoir toucher du FCTVA dessus. Donc pour ne pas perdre un peu d'argent, même si c'est 16% de 9 000 €, ça commence à faire important. Donc, là-dessus on est aidé par le Conseil Régional pour la constitution du fond à hauteur de 50%.

Ensuite, il y a TVA à 20% applicable et la FCTVA à 16.404%. Donc si je regarde le total équipement et informatique, donc équiper la médiathèque, on a un coût à 128 146 € et une recette à, enfin subvention pardon, cette fois-ci c'est vraiment des subventions à 92 448.35 € soit un reste à charge pour la commune à 35 697 € soit 28%, donc effectivement sur le mobilier et l'équipement on est très bien aidé par les partenaires institutionnels.

Ensuite on a le total, si j'ajoute toujours en investissement, le total des études, de la construction, des honoraires et de l'équipement, j'arrive à 1 680 094 € pour 1 300 944 € de recettes soit un reste à charge pour la commune de 379 150.71 €. Il y a quelques montants estimatifs, mais c'est à la marge et c'est sincère.

Pierre SENECHAL : Donc

Guillaume VEGA : J'ai presque fini

Pierre SENECHAL : Oui, allez-y Monsieur

Guillaume VEGA : Donc le parvis, il reste encore à budgéter le parvis et les VRD qu'ils restent à financer. Pour l'instant on a budgété une étude à 4 000 € dans le budget 2015 et le premier devis qu'on a eu, on a eu 90 000 € juste comme ça en disant si on devait faire le parvis. Donc si on ajoute, en espérant qu'on puisse avoir 70 000 € seulement de coût pour les VRD, bah on arrive encore à 74 000 €, donc on arrive à un coût à 1 700 000 € pour la médiathèque, 1 754 000 € soit reste à charge pour la commune 453 000 €. Donc la dernière, c'est vraiment du prévisionnel. Le dernier bloc nous avons voulu le séparer, parce que c'est vraiment du prévisionnel, on n'a pas encore tous les devis, et à ceci s'ajoute le coût de fonctionnement annuel pour le service. Donc la bibliothécaire, c'est exactement un cadre B obligatoire pour les subventions de fonctionnement. Si on veut toucher une subvention de fonctionnement pour la médiathèque, il faut engager un cadre B, ensuite on a le ménage, la maintenance du chauffage et de la cuve, c'est à chiffrer, l'entretien des vitres, l'énergie, l'assurance, les charges liées aux activités, la maintenance et l'équipement, on arrive à 32 991 € par an. Si tout va bien.

Pierre SENECHAL : Vous avez tous à l'instant T, présent maintenant, le coût réel de ce que coûte à la commune la médiathèque, voilà. On est au moins à 300 000 € au plus bas dans le meilleur des cas, c'est vérifiable en Mairie. Il n'y a pas de soucis. Tous les documents sont à la portée de tous. Vous pouvez venir vérifier, c'est vérifiable et publiable.

Christian LUCAS : Je crois qu'on vous a fait grâce des coûts supplémentaires qui se seraient ajoutés, qu'on a décidé d'enlever sur certaines prestations

Pierre SENECHAL : La cheminée par exemple

Guillaume VEGA : Par exemple on a 9 000 € de moins-value sur la cheminée

Pierre SENECHAL : Pas de questions pour personne ? Je vous en prie Monsieur Mieloch

Robert MIELOCH : Alors, c'est très intéressant comme document, c'est très riche, très documenté. Ce sera très intéressant de l'étudier.

Christian LUCAS : Enfin, je pense que ce n'est pas inventé, c'est tiré de chiffres qui sont déjà... Allez-y

Robert MIELOCH : Je pense que nous ne sommes pas très éloignés l'un de l'autre.

Rire général

Pierre SENECHAL : Ah bon ?! Vous gagnez des sous et nous on en paye 300 ! Ah là je ne comprends plus...

Robert MIELOCH : Lorsque vous comptabilisez, si j'ai bien compris, l'intérêt d'un prêt de 450 000 €

Guillaume VEGA : 400 000 €.

Robert MIELOCH : Je vous, intérêts et prêts 450 000 €

Guillaume VEGA : Je l'ai rectifié pendant la lecture. J'ai pris les intérêts des montants qui a dans la...

Robert MIELOCH : D'accord, sur 16 ans, lorsque je parle du coût d'un bâtiment, d'une médiathèque, je n'intègre rarement les intérêts.

Pierre SENECHAL : Ah bon ?!

Nathalie PONTASSE : Ah bon ?!

Guillaume VEGA : Non mais puisque cette année on les paye pas

Robert MIELOCH : Je termine, non mais Guillaume

Pierre SENECHAL : Si je prends tout et que je ne paye rien

Robert MIELOCH : Quand tu discutes, quand tu dis comme le commun des mortels de tout à chacun, j'ai acheté une maison je l'ai payé 200 000 €, c'est rare qu'on dise que dans 16 ans elle aura coûté 180 000 € et de plus, car les euros d'aujourd'hui et les euros de 2030 ne sont pas les mêmes et que c'est difficile de tout mélanger

Pierre SENECHAL : Oui oui

Robert MIELOCH : Hors intérêt

Guillaume VEGA : Cette année il y en a pour 18 000 €

Robert MIELOCH : J'essaye de comprendre

Pierre SENECHAL : 300 000 €

Robert MIELOCH : Mais essayer de me comprendre

Pierre SENECHAL : 300 000 €, je ne comprends que ça

Guillaume VEGA : Vous avez le montant en bas de la page

Robert MIELOCH : Que 300 000 € moins 180 000 €, on arrive déjà sion ne compte pas

Pierre SENECHAL : Donc on ne va pas les payer les intérêts si on a des prêts ?

Robert MIELOCH : Ce n'est pas vrai

Pierre SENECHAL : Ecoutez, vous nous dites qu'on ne va pas payer les intérêts des prêts, moi je vous dis qu'on va les payer. Moi je vous dis, il n'y a pas discussion, ce document est vérifiable en Mairie. Tous ces chiffres sont justes à l'instant T, donc aujourd'hui j'affirme

Robert MIELOCH : Il y avait une phrase

Pierre SENECHAL : J'affirme que la médiathèque coutera au minimum 300 000 € point barre. Allez

Robert MIELOCH : Est-ce que je peux terminer une phrase sans que tu me coupes

Pierre SENECHAL : Oui, bah si on avait payé en écu ou en louis d'or ça nous aurait coûté moins cher, je n'en sais rien encore

Robert MIELOCH : Je voulais simplement dire qu'on intègre rarement les taux d'intérêts

Pierre SENECHAL : Bah nous on les intègre parce qu'on va les payer Monsieur. Je suis désolé

Robert MIELOCH : Je suis en train de vous expliquer

Pierre SENECHAL : Non, on ne veut pas de votre explication. Elle est fausse.

Jérôme BRUYERE : C'est une explication biaisée.

Robert MIELOCH : Je suis en train de vous donner mon explication de l'interprétation des chiffres

Jérôme BRUYERE : C'est une interprétation

Robert MIELOCH : Vous allez tous parler chacun votre tour

Jérôme BRUYERE : Oui, bein, ça fait 3 heures

Pierre SENECHAL : Quelqu'un qui emprunte une maison

Christian LUCAS : Vous reprochez à Jérôme de parler il a pris 3 minutes, elle est où la démocratie ? Arrêtez un peu !

Robert MIELOCH : En tout cas ce n'est pas ça. Si vous parlez allez-y terminez.

Christian LUCAS : Vous voulez retomber sur vos pattes parce que vous avez dit que ça coûterait 0 euros. Vous avez le document. Les gens pourront les voir. On va les payer les intérêts.

Pierre SENECHAL : Je m'engage dès demain à afficher ce document à la Mairie. Chacun, je le dis ici publiquement, pourra entrer dans cette Mairie, demander les explications, les documents, les factures et les contrôler. Je suis désolé, on ne peut pas continuer. Evidemment, si quelqu'un ici me dit que quand il achète une maison à crédit, il ne compte pas les intérêts des emprunts, alors là chapeau.

Bernadette DEPRESZ : Bah bien sûr que tu les payes, mais tu n'intègres pas le montant des intérêts

Pierre SENECHAL : Bah alors il faut les compter.

Jérôme BRUYERE : Je fais un emprunt pour acheter une maison 100 000 €, je l'ai remboursée 120 000 €, la maison elle m'a coûté 120 000 €

Bernadette DEPRESZ : Ah non, le Notaire

Pierre SENECHAL : C'est exceptionnel ! Moi je dis la médiathèque Mesdames, Messieurs, nous coutera au minimum 300 000 € et vous vous nous dites qu'elle nous rapportera des sous et bien je vous mets ici au défi. Venez contrôler Mesdames et Messieurs, si nous allons gagner, c'est quand même exceptionnel. Je

vous rappelle quand même que lorsqu'on bâti une construction on est limité à 20% des subventions, le contraire ce serait une fraude et vous me dites qu'à la fin je vais gagner de l'argent et bien le travail de Guillaume, le travail du groupe vous prouve qu'à minima c'est 300 000 €. 300 000 € !

Christian LUCAS : N'oublions pas le fonctionnement de 33 000 €

Pierre SENECHAL : Et peut-être beaucoup plus et les Givenchysois ont le droit de savoir dans quelle galère vous nous avez embarqués. Maintenant je vous l'ai dit. La discussion est close. Si vous faites une autre démonstration, venez au Conseil municipal avec des chiffres prouvés, et pas des biaisés, je compte que, et puis j'irai chercher mon voisin pour qu'il m'en donne, non. Moi je vous donne ici des chiffres précis, ils sont corrects, vrais, vérifiables.

Bernadette DEPRES : Les chiffres qu'on vous a donnés, on les a repris dans vos documents.

Pierre SENECHAL : Oui, mais vous enlevez, vous mettez... Allez stop

Laurent FANTINI : Vous dites ce qui vous intéresse

Pierre SENECHAL : Ça vous ferez mal de dire qu'elle coûte 300 000 € pour une fois. Dites-le, elle va nous couter aux bas mots 300 000 €.

Nathalie PONTASSE : Au moins.

Pierre SENECHAL : Maintenant, nous allons procéder au vote du budget.

Robert MIELOCH : Je peux terminer ?

Pierre SENECHAL : Je vous donne la parole, une dernière. Allez-y.

Robert MIELOCH : La remarque numéro 23, je voulais savoir quel était le coût de l'impression du bulletin municipal et comment se nomme l'imprimeur puisque normalement, le document doit porter sur le côté l'imprimeur qui fait le travail et on ne le connaît pas

Pierre SENECHAL : Il n'y a aucun sous-entendu là-dessous. Bien sûr. Monsieur Lucas peut vous répondre ?

Christian LUCAS : Alors Monsieur Mieloch, je vais

Robert MIELOCH : Je ne sais pas si c'est Monsieur Lucas

Pierre SENECHAL : Si, il va vous répondre, remarque 23, alinéa bis, tiret 7 ? Monsieur Lucas

Christian LUCAS : Je vais vous répondre. Par soucis d'économies, l'impression est faite au niveau de l'entreprise dans laquelle je travaille qui refacture à la virgule près à la Mairie exactement le coût des matières : le papier et l'encre. La main d'œuvre, c'est moi. Voilà.

Pierre SENECHAL : Je vous en remercie d'ailleurs Monsieur Lucas, de ne pas facturer la main d'œuvre. Mais il y a certainement matière à suspicion. Remarque 24, allez-y.

Christian LUCAS : Donc les factures sont adressées à la Mairie uniquement au niveau du coût des matières premières

Robert MIELOCH : Ca apparait dans quelle ligne du budget ? La dépense c'est combien ? Un bulletin municipal nous coute combien ?

Pierre SENECHAL : Fournitures administratives, Monsieur Mieloch on vous la communiquera sans problème, mais pas de doute s'il vous plait, sur ça. Allez, allons-y. 24 vous devez être, non ?

Christian LUCAS : En plus, ne faites pas l'étonné, ou alors c'est parce que vous ne parlez pas entre vous. Mais à un moment donné votre colistière m'a demandé un devis pour imprimer la gazette, d'accord. Et je lui ai présenté le devis. Ceci étant, la qualité ne convenait pas aux membres de l'histoire locale

Bernadette DEPRES : Je n'ai pas eu de devis

Christian LUCAS : Non, mais vous plaisantez ?

Bernadette DEPRES : Non

Pierre SENECHAL : Bon, ce n'est pas grave Christian, là-dessus on ment aussi

Christian LUCAS : Enfin, attendez. J'ai envoyé le devis à vous-même et à Monsieur Goudsmett. Je vous remettrai une copie si vous ne l'avez pas.

Bernadette DEPRES : J'ai eu là

Christian LUCAS : Et vous m'aviez répondu que la qualité n'était pas à la hauteur de l'histoire locale. Je pense qu'elle convient tout à fait aux habitants de notre commune. En tous cas, ça coûte grosso modo 50% de moins que si on le faisait faire par un imprimeur. Maintenant si vous avez moins cher, faites le et c'est vous qui passerez votre temps toute la journée devant le photocopieur, je n'ai pas de problème. Je vous laisse ma place.

Pierre SENECHAL : Bien, merci pour votre réponse Monsieur Lucas. Complète. Je suppose qu'il y a encore des points à voir.

Robert MIELOCH : Budget primitif lotissement.

Nathalie PONTASSE : Non, c'est après. Ce n'est pas maintenant.

Robert MIELOCH : Regardez et comme ça j'aurai terminé

Pierre SENECHAL : Bah non, on fera après si vous le voulez bien. On va passer au vote du budget après ce long débat, riche.

Pour	16	Pierre SENECHAL Nathalie PONTASSE Guillaume VEGA Virginie BARLET Laurent FANTINI Valentino ALLART Christian LUCAS Sabine VANDOMME Guillaume DELOMEL Valérie GENET Valérie PRUVOT Geneviève BACQ Patrick BECQUET Jackie TREDEZ Jérôme BRUYERE Isabelle LEFAIT
Abstention	0	
Contre	3	Robert MIELOCH Bernadette DEPRES Georges COULON
	19	Votants

Adopté à la majorité.

4. compte administratif, compte de gestion et affectation des résultats 2014 – lotissement

Nathalie PONTASSE : *Projet concomitant actuellement en cours de réalisation. Je vais faire une synthèse si vous le permettez compte-tenu de l'heure, je pense que nous sommes tous fatigués. Nous avons clôturés en déficit de fonctionnement à 213 104.94 € qui correspondent aux premiers règlements qui ont été donnés aux entreprises et des dépenses de fonctionnement à hauteur de 9 465.64 €.*

CA lotissement 2014	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	4235.06	0	118399.82	0	122 634.88	0.00
Opérations de l'exercice	218 335.52	9 465.64	9 465.64	118 399.82	227 801.16	127 865.46
TOTAUX	222 570.58	9 465.64	127 865.46	118 399.82	350 436.04	127 865.46
Résultat de clôture	213 104.94		9 465.64		222 570.58	

Restes à réaliser : 0 €

Besoin / excédent de financement total : 222 570.58 €

Pour mémoire : virement à la section d'investissement : 0 €

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan des entrées et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve,

3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus

Nathalie PONTASSE : *Je vous rappelle que l'année dernière, on avait fait un budget annexe, mais comme il n'y avait eu aucune opération on avait un report de zéro que ce soit sur les recettes de fonctionnement ou d'investissement.*

Sortie de Monsieur le Maire pour le vote.

Pour	18	Nathalie PONTASSE Guillaume VEGA Virginie BARLET Laurent FANTINI Valentino ALLART Christian LUCAS Sabine VANDOMME Guillaume DELOMEL Valérie GENET Valérie PRUVOT Geneviève BACQ Patrick BECQUET Jackie TREDEZ Jérôme BRUYERE Isabelle LEFAIT Robert MIELOCH Bernadette DEPRES Georges COULON
Abstention	0	
Contre	0	
	18	Votants

Adopté à l'unanimité.

Retour de Monsieur le Maire.

5. budget primitif 2015 - lotissement

Nathalie PONTASSE : On vous a mis pour rappel les différentes factures qui ont déjà été réalisées. On a un réalisé de 222 570.58 € que nous venons de voter et qu'il reste à budgéter 748 375.04 €. Les recettes fiscales dépendront du bâti des revenus fiscaux des habitants.

dépenses lotissement place d'or au 23 mars 2015				
ligne	objet	prévisionnel	réalisé	reste à budgéter
6045	urbycom	5 195.00 €	4 235.00 €	960.00 €
6045	reval	50 580.00 €	4 830.58 €	45 749.42 €
6045	plan jelail	5 000.00 €	2 400.00 €	2 600.00 €
6045	frais de sondage meurisse	2 416.39 €	2 416.39 €	- €
608	sotraix	520 396.20 €	94 705.00 €	425 691.20 €
608	tcpa	245 238.84 €		245 238.84 €
608	moins value option 2	- 9 662.40 €		- 9 662.40 €
6015	achat terrain lto	112 000.00 €	112 000.00 €	- €
6226/6015	frais de notaire	1 982.95 €	1 982.95 €	- €
608	frais accessoires tva		0.66 €	- 0.66 €
608	aléas 5 %	18 666.48 €		18 666.48 €
6045	ppsps secoor	1 820.40 €		1 820.40 €
6015	concessionnaires	17 311.75 €		17 311.75 €
	total	970 945.62 €	222 570.58 €	748 375.04 €
	recettes prévisionnelles vente	1 020 930.00 €		
	TLE	25 600.00 €		
	FCTVA (N+2 ans)	120 955.62 €		
	recettes fiscales	à estimer		
	bénéfice provisoire	196 540.01 €	soit	19%
	réalisations au 23/03/15	218 335.52		

Pierre SENECHAL : Bien, je vous laisse la parole sur le budget primitif

Robert MIELOCH : Donc pour le budget primitif du lotissement, le budget d'un lotissement n'est pas éligible au FCTVA. Nous sommes assujettis à la TVA comme n'importe quel commerçant. Nous percevons de la TVA sur la vente des terrains. Nous payons de la TVA lorsque nous payons nos factures. L'ensemble des TVA qui rentrent et qui sortent sont reportés sur un document et s'il y a un trop perçu, il est reversé au Fisc. Par conséquent le bénéfice provisoire n'est pas de 196 540.01€ mais diminué de 120 955.62€ il se monte à 75 584.39€.

Pierre SENECHAL : Eh bien, il n'y aura pas la FCTVA. Ce sera 15 000 €. On est loin d'ailleurs des chiffres que vous nous aviez communiqués. Si je me souviens bien on était à plus de 200 000 €

Robert MIELOCH : Oui mais parce qu'on parlait de toutes taxes. Je pense qu'il y a eu une incompréhension.

Pierre SENECHAL : On avait du mal comprendre. Bien, d'autre remarque sur le budget primitif ?

Nathalie PONTASSE : Ça ne change rien, c'est un estimatif.

Bernadette DEPRez : Si vous faites la rectification, on est pour.

Pierre SENECHAL : *Bien sûr qu'elle sera faite.*

Pour	19	Pierre SENECHAL Nathalie PONTASSE Guillaume VEGA Virginie BARLET Laurent FANTINI Valentino ALLART Christian LUCAS Sabine VANDOMME Guillaume DELOMEL Valérie GENET Valérie PRUVOT Geneviève BACQ Patrick BECQUET Jackie TREDEZ Jérôme BRUYERE Isabelle LEFAIT Robert MIELOCH Bernadette DEPREZ Georges COULON
Abstention	0	
Contre	0	
	19	

Adopté à l'unanimité.

6. Vote des taux d'imposition de 2015

Après analyse du budget primitif pour 2015, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil, conformément à l'avis favorable de la Commission des Finances du 7 avril 2015 :

- ne pas modifier le taux des taxes d'habitation et Foncières sur les propriétés bâties pour l'année 2015 :

Nathalie PONTASSE : *On a des taux qui resteront constants et il y a une augmentation des bases qui nous est imposé par l'Etat à hauteur de 1.31%.*

ressources fiscales	bases d'imposition effectives 2014	taux 2014	produits 2014	bases d'imposition effectives 2015	proposition taux 2015	coefficient de variation proportionnelle	produits 2015	
taxe d'habitation	1 945 551	17.67	343 779 €	1 978 000	17.67	1.000000	349 513 €	
taxe foncière (bâti)	1 208 214	26.35	318 364 €	1 218 000	26.35	1.000000	320 943 €	
taxe foncière (non bâti)	30 208	79.50	24 015 €	30 300	79.50	1.000000	24 089 €	
total des produits			686 159 €				694 545 €	
							Différence avec 2014	8 386 €
							soit en %	1.21%
							Augmentation des bases	1.31%

Guillaume VEGA : *Donc il n'y a même pas l'inflation.*

Nathalie PONTASSE : *Non*

Pierre SENECHAL : *Nous entendons les difficultés de nos concitoyens. Des remarques sur ces taux d'imposition ?*

Robert MIELOCH : *Non pas de remarques à faire.*

Pour	19	Pierre SENECHAL Nathalie PONTASSE Guillaume VEGA Virginie BARLET Laurent FANTINI Valentino ALLART Christian LUCAS Sabine VANDOMME Guillaume DELOMEL Valérie GENET Valérie PRUVOT Geneviève BACQ Patrick BECQUET Jackie TREDEZ Jérôme BRUYERE Isabelle LEFAIT Robert MIELOCH Bernadette DEPREZ Georges COULON
Abstention	0	
Contre	0	
	19	Votants

Adopté à l'unanimité.

7. tarifs de la garderie

Dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2015, il a été constaté que les tarifs de garderie, notamment l'abonnement annuel, mis en place en juillet 2014 n'avait pas été un levé pour les inscriptions.

Le coût d'une garderie en 2014 est de 2.92 €.

A savoir, que les enfants peuvent bénéficier d'une garderie le matin, le midi et le soir. La garderie du soir est accompagnée d'un goûter.

Dans ce cadre, il est proposé d'ajuster les tarifs de la garderie à partir de la rentrée 2015 :

Garderies	Tarifs 2015
Matin	1.00 €
Midi (mercredi)	0.50 €
Soir avec goûter	1.70 €

Pierre SENECHAL : Des remarques ? Des questions sur ces tarifs ?

Robert MIELOCH : Je vous ai posé tout à l'heure une question, j'ai eu la réponse. 2.92 €, c'est une moyenne sur le taux d'occupation.

Pour	16	Pierre SENECHAL Nathalie PONTASSE Guillaume VEGA Virginie BARLET Laurent FANTINI Valentino ALLART Christian LUCAS Sabine VANDOMME Guillaume DELOMEL Valérie GENET Valérie PRUVOT Geneviève BACQ Patrick BECQUET Jackie TREDEZ Jérôme BRUYERE Isabelle LEFAIT
Abstention	3	Robert MIELOCH Bernadette DEPRES Georges COULON
Contre	0	
	19	Votants

Adopté à la majorité.

8. Classe de neige

La classe de neige permet aux enfants scolarisés en CM1 et CM2 de séjourner en classe des neiges. Elle aura lieu aux prochaines vacances de février 2016 dans le cadre d'un projet pédagogique conduit par l'école primaire.

En raison de la baisse des dotations et des efforts financiers que la commune doit faire, il a été convenu avec le directeur d'école, que la gestion financière de la classe des neiges soit assurée par la coopérative scolaire avec une répartition des participations comme suit :

- 1/3 participation de la commune
- 2/3 participation de la coopérative et des parents

La participation de la commune sera versée par le biais d'une subvention directement à la coopérative de l'école primaire selon le nombre d'enfants participants au séjour. La subvention s'inscrit dans le cadre d'une convention qui sera établie entre la commune et la coopérative scolaire.

Elle donnera lieu au versement d'un acompte de 7 500 euros avant la fin de l'année scolaire 2014/2015 pour faciliter les réservations et acomptes sollicitées par le prestataire choisi par la coopérative. Le solde sera versé avant le séjour au regard du nombre d'enfants givenchysois partant en classe de neige.

La subvention est calculée à raison d'un tiers du coût engagé par la coopérative pour les enfants scolarisés à Givenchy et dont au moins l'un des parents est domicilié sur la commune. Un justificatif de domicile de moins de 3 mois sera demandé. Les enfants accueillis au titre de l'aide sociale à l'enfance et confiés à une assistante familiale de l'ASE sont considérés domiciliés dans la commune. La commune n'interviendra pas pour la prise en charge des enfants inscrits sur dérogation et dont les parents ne sont pas domiciliés à Givenchy.

Il est proposé de valider la participation de la commune à la coopérative scolaire pour la classe de neige 2016 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Pierre SENECHAL : Bien, le débat est ouvert.

Bernadette DEPRES : Est-ce qu'on peut inscrire dans la délibération ce qu'on a dit tout à l'heure, que pour les personnes qui n'ont pas suffisamment de revenus, qu'ils seront pris en charge.

Pierre SENECHAL : Vous avez eu un avis favorable de la commission, donc ça va de soi. Ce n'est pas la peine de le rajouter, de toute façon c'est évident qu'on le fera. Ça a été dit en commission, c'est dans le rapport donc effectivement, nous nous engageons ici à ce qu'aucun enfant de Givenchy en Gohelle ne parte pas pour des raisons financières. Ma parole vous suffit ?

Bernadette DEPRES : Oui

Pierre SENECHAL : Merci. Peut-on voter ?

Robert MIELOCH : Ça aurait pu être noté également, c'est tout ce que j'ai à dire. Ce n'est pas grave.

Pierre SENECHAL : Et bien on va l'écrire. Ce n'est pas grave, mais vous ne pouvez pas vous empêcher de le dire. Allez, on peut voter ?

Robert MIELOCH : Encore un petit pic et un procès d'intention.

Pour	19	Pierre SENECHAL Nathalie PONTASSE Guillaume VEGA Virginie BARLET Laurent FANTINI Valentino ALLART Christian LUCAS Sabine VANDOMME Guillaume DELOMEL Valérie GENET Valérie PRUVOT Geneviève BACQ Patrick BECQUET Jackie TREDEZ Jérôme BRUYERE Isabelle LEFAIT Robert MIELOCH Bernadette DEPRES Georges COULON
Abstention	0	
Contre	0	
	19	Votants

Adopté à l'unanimité.

9. Subventions aux associations pour l'année 2015

Bernadette DEPRES : Je ne voterai pas pour les subventions dans la mesure où je suis Présidente d'une association.

Pierre SENECHAL : Tout à fait, c'est tout à fait normal.

Guillaume VEGA : Patrick Becquet ne participe pas au vote non plus, car il est trésorier d'une association.

Patrick BECQUET Je ne prends pas part au vote.

Monsieur l'Adjoint au Maire en charge des associations propose de fixer le montant des subventions aux associations pour l'année 2015 comme suit :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	2014	2015
Union Sportive Givenchy	4 483 €	0 €
Amicale des anciens sapeurs pompiers	240 €	240 €
Amicale Laïque	3 024 €	2 980 €
<i>Amicale Laïque Handball</i>	6 262 €	
<i>Amicale Laïque Musique</i>	771 €	1 305 €
<i>Amicale Laïque Livre</i>	552 €	0 €
<i>Amicale Laïque Trail</i>	640 €	0 €
Handball Club	0 €	6 135 €
Comité des Fêtes	5 000 €	5 000 €
Société de chasse	500 €	500 €
Entraide Sociale	103 €	100 €
Croix Rouge	39 €	0 €
Secours populaire	113 €	0 €
Foyer rencontres et Loisirs	0 €	500 €
D.D.E.N.	28 €	0 €
Anciens Combattants	397 €	0 €
Coop scolaire école primaire	1 620 €	1 620 €
Coop scolaire école primaire - classe de neiges		9 270 €
Coop scolaire école maternelle	1 580 €	1 215 €
S.E.G.M.G.	267 €	300 €
Les amis du Mémorial Canadien	37 €	40 €
Confrérie du Vignoble	500 €	800 €
judo	1 235 €	1 580 €
Boule Givenchysoise	386 €	400 €
PARTICIPATION clsh PERSONNEL	689 €	800 €
Histoire locale	500 €	500 €
	28 966 €	33 285 €

Il est proposé de valider les montants de subventions et d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer la convention et tous documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Pour	17	Pierre SENECHAL Nathalie PONTASSE Guillaume VEGA Virginie BARLET Laurent FANTINI Valentino ALLART Christian LUCAS Sabine VANDOMME Guillaume DELOMEL Valérie GENET Valérie PRUVOT Geneviève BACQ Jackie TREDEZ Jérôme BRUYERE Isabelle LEFAIT Robert MIELOCH Georges COULON
Abstention	0	
Contre	0	
	17	Votants

Adopté à l'unanimité

10. Questions diverses

Robert MIELOCH : C'est une question concernant Mme Vasseur Sandrine qui a demandé par écrit au Maire que ce soit un ami d'enfance qui est actuellement Conseiller municipal qui la marie le 28 Mars. Cette demande a été refusée. Les parents de Sandrine Vasseur ont fait à leur tour une seconde lettre dans laquelle ils précisent que la date et le lieu du mariage ont été modifiés à cause de l'état de santé de Monsieur Vasseur. Nouveau refus. Pourquoi depuis un an, 3 familles de Givenchy ont eu satisfaction et pas une quatrième? Les citoyens seraient ils partagés en deux catégories? Qu'a fait la famille Vasseur pour mériter cela ?

Pierre SENECHAL : Bien, ça apparaîtra au PV.

Robert MIELOCH : C'est une question.

Pierre SENECHAL : Ah c'est une question. Je n'ai pas de réponse à vous formuler, si ce n'est...

Robert MIELOCH : La réponse est donc arbitraire, il n'y a pas de motivation, c'est à la tête du client, je comprends.

Pierre SENECHAL : Donc, c'est bien, encore une fois

Robert MIELOCH : Vous ne donnez pas de réponse

Pierre SENECHAL : Excusez-moi, encore une fois, j'allais entamer une réponse

Robert MIELOCH : Mais tu la continues pas

Pierre SENECHAL : Vous ne pouvez pas, vous m'empêchez de parler

Robert MIELOCH : Bah bien sûr

Pierre SENECHAL : Ça fait 3 fois, Monsieur Mieloch. Là, le Professeur Mieloch dérape, je vous fais remarquer. Vous dérapez Monsieur Mieloch. Je voulais vous dire Monsieur Mieloch que simplement...

Robert MIELOCH : C'est parce que tu as peur

Pierre SENECHAL : Là ça fait 4 fois et vous devenez grossier en plus.

Robert MIELOCH : Ah oui, c'est moi qui dérape, c'est moi le professeur, c'est moi qui suis grossier.

Pierre SENECHAL : On vous voit sous votre vrai jour. Alors je voulais dire simplement que la ne le permet pas, c'était ma réponse. Stop.

Brouhaha

Pierre SENECHAL : Je vous fais part d'une motion qui m'a été envoyée ce matin qui m'a été adressée par la Vie Active.

Lecture du courrier reçu par la vie active : Motion de soutien à l'action de l'association La Vie Active du samedi 20 Mars 2015 pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences du désengagement de l'éducation nationale, vis-à-vis de l'enseignement dispensé auprès des enfants en situation de handicap dans ses établissements.

Pierre SENECHAL : Je vous propose de mettre cette motion aux voix.

Pour	16	Pierre SENECHAL Nathalie PONTASSE Guillaume VEGA Virginie BARLET Laurent FANTINI Valentino ALLART Christian LUCAS Sabine VANDOMME Guillaume DELOMEL Valérie GENET Valérie PRUVOT Geneviève BACQ Patrick BECQUET Jackie TREDEZ Jérôme BRUYERE Isabelle LEFAIT
Abstention	3	Robert MIELOCH Bernadette DEPRES Georges COULON
Contre	0	
	19	Votants

Adopté à la majorité.

Le conseil municipal est terminé à 21h43.

Fin de l'enregistrement.

Plan de financement prévisionnel – construction de la médiathèque – avril 2015

		MONTANT HT	MONTANT TTC	MONTANT			
Honoraires	Decooman Sophie	Etude avant projet	2 500.00 €	2 990.00 €	TOTAL DES SUBVENTIONS	919 269.00 €	
	Faucheur Augustion architecte	Etude avant projet	2 500.00 €	2 990.00 €	<i>détail :</i>		
	Matieres	Etude avant projet	2 500.00 €	2 990.00 €	<i>fonds de concours FCCR CALL 2012-2013-2014</i>	68 700.00 €	
	TIM Architectures	Etude avant projet	2 500.00 €	2 990.00 €	<i>CR travaux filière bois locale</i>	138 863.00 €	
	SNPC et Lemoine	Abattage des arbres	3 565.00 €	4 266.00 €	<i>CR ingénierie filière bois locale</i>	55 277.00 €	
	Pro Developpement	Mission de programmation	16 350.00 €	19 554.60 €	<i>Etat DRAC</i>	454 829.00 €	
	MEURISSE	Reconnaissance des sols	13 733.28 €	16 425.00 €	<i>Conseil Général</i>	201 600.00 €	
	BUREAU VERITAS	Mission contrôle technique	4 250.26 €	5 091.26 €			
	orange edf gdf veolia	raccordements	4 430.94 €	5 317.13 €			
		Sous total avant projet	52 329.48 €	62 613.99 €			
		Studio A&P Liverani	Missioin - honoraires	113 009.55 €	135 477.73 €	Indemnisation préau (AXA 20/08/2008)	104 069.00 €
		Caninet Becquart	Missioin - honoraires	29 090.49 €	33 223.20 €		
		IPE ingenierie	Réalisation conception charpente bois	11 593.76 €	12 722.81 €		
	AKOUSTIK	Projet construction	6 505.74 €	7 780.86 €	Reste à charge commune	342 386.01 €	
	actes architectures/ Baillet	Maîtrise d'œuvre filiere bois	20 500.00 €	24 756.00 €			
		Sous total honoraires	180 699.54 €	213 960.60 €			
Lot 1	BALESTRA	Gros oeuvre	145 500.00 €	174 363.34 €			
Lot 2	BEL'BOIS	Charpente	400 376.17 €	480 451.40 €			
Lot 3	GENTY	Etanchéité ossature bois	35 804.72 €	42 965.66 €			
Lot 4	MENUISERIES DU HAUT PAYS	Menuiseries extérieures	14 877.16 €	17 852.59 €			
Lot 5	LEFETZ	Menuiseries intérieures	96 380.74 €	115 656.89 €			
Lot 6	CANNATA	Plâterie isolation	36 668.00 €	44 001.60 €			
Lot 7	CK CARRELAGES	Revêtement de sols	6 582.00 €	7 898.40 €			
Lot 8	CABRE	Peinture	19 766.41 €	23 719.69 €			
Lot 9	EGI	Electricité	40 978.73 €	49 174.48 €			
Lot 10	MILLIOT JACQUEMART	Plomberie sanitaires	5 749.31 €	6 899.17 €			
Lot 11	MILLIOT JACQUEMART	Chauffage	55 184.43 €	66 221.32 €			
Lot 12	MILLIOT JACQUEMART	Revalorisation EP	7 548.45 €	9 058.14 €			
Lot 13	SNPC	Espaces verts et VRD	42 419.97 €	50 886.74 €			
	Sous total marchés		907 836.09 €	1 089 149.42 €			
	TOTAL		1 140 865.11 €	1 365 724.01 €	TOTAL	1 365 724.01 €	